



المجلة المغربية للصوابعية والمسكوكات Le Bulletin de la Philatélie et de la Numismatique au Maroc

مجلة تصدر كل 3 أشهر Revue trimestrielle

مجلة للصوابعية والمسكوكات الوحيدة
التي تصدر بالمغرب

Le seul organe philatélique et
numismatique au Maroc

Bulletin culturel, électronique et gratuit,
édité par l'Amicale philatélique et
numismatique de Rabat

مجلة ثقافية، إلكترونية، مجانية تصدرها
وإداية الصوابعية والمسكوكات للرباط

Editeur Responsable
الناشر المسؤول
M^r Abdelkader Lemrahi
عبد القادر المراهي
Rabat الرباط

عدد رقم :
N° 22

Mai 2025

Ce bulletin reprend le relais du Bulletin de la philatélie au Maroc ayant cessé de paraître en 1947
هذه المجلة هي امتداد لمجلة الطوابعية في المغرب التي توقفت على الاصدار في سنة 1947

SOMMAIRE

1. EDITO	2
2. L'AMICALE PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE DE RABAT	6
3. ÉMISSIONS SPECIALES	7
3.1. PHILATELIE	7
3.1.1. <i>Programme philatélique prévisionnel de l'année 2025</i>	7
3.1.2. <i>Le Zellige marocain authentique : collaboration et innovation</i>	8
4. PLANNING DES ACTIVITES CULTURELLES DE L'AMICALE PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE DE RABAT – 2^{EME} SEMESTRE 2025	12
5. PLANNING DES SORTIES ET VISITES CULTURELLES DE L'APNR - ANNEE 2025	13
6. ARTICLES	14
6.1. PHILATELIE	14
6.1.1. <i>Système de numérotation universelle des timbres-poste de l'AMDP</i>	14
6.1.2. <i>La fin de la distribution du courrier au Danemark. Une tendance européenne inéluctable ?</i>	15
6.1.3. <i>"LE DISCOURS DE TANGER"</i>	16
6.2. NUMISMATIQUE	17
6.2.1. <i>Faux monnayage et faussaires à l'époque mérinide</i>	17
7. DIVERS	27
7.1. LE PETIT JOURNAL	27
7.2. SCRIPTOPHILIE	28
7.2.1. <i>Société Immobilière MAULEOMARTA de Marrakech</i>	28
7.3. DIVERTISSEMENT	29
7.3.1. <i>Mots croisés et sudoku</i>	29
8. SALONS & EXPOSITIONS	31
8.1. 30 ^{EME} BOURSE NATIONALE DE RABAT	31
8.2. PHILEXRABAT 2025	32
8.3. PHILHAINAUT'26 & NUMISHAINAUT'26	49
8.4. PHILA-FRANCE COLMAR 2025	51
9. REVUE SPECIALISEE	53
10. PETITES ANNONCES	53
11. BULLETIN D'ADHESION A L'A.P.N.R.	54
12. PUBLICITE NEGOCIANTS DE TIMBRES ET MONNAIES	55

1. EDITO

Abdelkader LEMRAHI, Président APNR

Timbres et pièces de monnaie au Maroc : un patrimoine culturel entre préservation et réinvention

Les timbres et les pièces de monnaie occupent depuis longtemps une place distincte bien que subtile sur la scène culturelle marocaine.

Ces deux domaines, fondés sur la passion de l'acquisition, ont formé au fil des décennies un terreau fertile pour la formation d'une communauté d'amateurs familiers de l'histoire et ont contribué efficacement à la préservation de la mémoire collective.

Depuis plus d'une décennie, ces pratiques connaissent une activité remarquable, avec la multiplication d'expositions et de salons spécialisés, et des associations se sont révélées pionnières dans la consolidation de cette passion, en en faisant un moyen d'éducation et de sensibilisation au patrimoine national.

Les timbres-poste, avec leur beauté visuelle et leur symbolisme, ont été distingués comme un outil éducatif et un support culturel par excellence.

Ils sont passés du statut de simples outils administratifs à celui d'archives miniatures qui consignent les moments marquants de l'histoire de la nation, immortalisent ses symboles et ses caractères, et témoignent de sa diversité géographique et culturelle.

Il s'agissait donc d'un moyen efficace d'inculquer l'esprit de citoyenneté et d'améliorer la compréhension historique chez les jeunes.

La numismatique a historiquement eu un impact plus profond.

Chaque pièce est un témoin vivant d'une période spécifique, portant des symboles politiques, économiques et religieux.

À travers son étude, il est possible de retracer les trajectoires de gouvernance, de transformations économiques et de liens commerciaux que le Maroc a connus tout au long de son histoire.

La monnaie marocaine a subi de profondes transformations aux mains des dynasties successives qui ont gouverné le pays des chérifiens Idrissides aux chérifiens Alaouites en passant par les Almoravides, les Almohades, les Mérinides, les Ouattassides et les chérifiens Saadiens, formant ainsi une archive physique qui reflète clairement le développement de l'État et de la société marocains.

Cependant, ces dernières années, en particulier depuis 2020, on constate un net déclin de l'élan de ces pratiques.

Alors que la pandémie mondiale a perturbé de nombreuses activités culturelles, la crise dans ce domaine semble être plus profonde qu'une simple circonstance temporaire.

Les salons, qui étaient des espaces essentiels d'échange et de présentation, sont devenus des marchés purement commerciaux, dépourvus de dimensions éducatives et culturelles.

Les expositions sont devenues rares, manquant parfois de qualité et d'attractivité.

Le timbre-poste est le plus touché par cette baisse. Le marché des timbres au Maroc a considérablement décliné et il y a moins de gens qui s'y intéressent, en particulier parmi les jeunes.

D'autre part, les pièces de monnaies anciennes connaissent une reprise remarquable, stimulée par une demande nationale et internationale croissante pour ce type d'objets de collection.

Cette disparité dans l'évolution soulève une question fondamentale : la collection de timbres est-elle en voie d'extinction ?

Ou existe-t-il de réelles possibilités de le faire revivre le timbre-poste et de le restaurer en tant qu'outil culturel et éducatif précieux ?

Le renouveau de ce domaine nécessite une vision stratégique globale basée sur de multiples axes, notamment :

1. Réhabilitation des expositions culturelles : par la mise en place d'expositions spécialisées dans les timbres et les monnaies, en prenant en compte la dimension pédagogique et historique, et en apportant un contenu riche qui relie ces collections à leurs contextes culturels.
2. L'implication des jeunes générations : en intégrant les timbres et les pièces de monnaie dans les programmes éducatifs, et en organisant des ateliers et des concours scolaires en coopération avec des associations culturelles spécialisées.
3. Transformation numérique : en tirant parti des médias interactifs et des plateformes électroniques pour exposer les collections, à l'instar des 4 expositions virtuelles compétitives organisées par l'APNR en 2020-2021 et 2023, et en fournissant des récits visuels et historiques qui rapprochent ce passe-temps du public d'aujourd'hui.
4. Un soutien institutionnel efficace : Ce secteur ne peut être relancé sans l'intervention de l'État, à travers le développement de politiques culturelles de soutien, l'apport de financements durables, et la promotion de la coopération entre Poste Maroc, les musées, les universités et les associations actives.

Les timbres et les pièces de monnaie ne sont pas seulement de vieux passe-temps, mais une mémoire vivante de la nation, incarnant la succession des temps et les transformations de la société et de l'État.

C'est un miroir de l'histoire, un outil d'enracinement identitaire, un pont entre les générations.

Sa préservation, voire son développement, relève de la responsabilité collective des acteurs culturels, des institutions publiques et de la société civile.

Dans un monde d'accélération numérique et physique, ces petits objets de collection, dans leur silence et leur symbolique, restent plus que de simples objets...

Ils sont des narrateurs silencieux de l'histoire de notre chère Patrie.

مقدمة

الطوايع البريدية والمسكوكات في المغرب: تراث ثقافي بين الحفاظ وإعادة الابتكار

السيد عبدالقادر لمراحي رئيس ودادية الطوايع البريدية والمسكوكات للرباط

لطالما احتلت الطوايع البريدية والمسكوكات مكانة متميزة - وإن كانت خفية - في المشهد الثقافي المغربي. فقد شكل هذان المجالان، المعتمدان على شغف الاقتناء، عبر عقود من الزمن، أرضية خصبة لتكوين مجتمع من الهواة الملمين بالتاريخ، وساهما بشكل فعال في حفظ الذاكرة الجماعية. فمنذ ما يزيد عن عقد من الزمن، كانت هذه الممارسات تشهد نشاطاً لافتاً؛ حيث انتشرت المعارض والصالونات المتخصصة، وبرزت الجمعيات بدور ريادي في ترسيخ هذا الشغف، وجعله وسيلة للتربية والتوعية بالتراث الوطني.

لقد تميزت الطوايع البريدية، بجمالها البصري ورمزياتها، بوصفها أداة تعليمية ووسيطاً ثقافياً بامتياز. فقد تحولت من مجرد أدوات إدارية إلى أرشيفات مصغرة تسجل اللحظات الفارقة في تاريخ الأمة، وتخلّد رموزها وشخصياتها، وتعرض تنوعها الجغرافي والثقافي. وهو ما جعل منها وسيلة فعالة لغرس روح المواطنة وتعزيز الفهم التاريخي لدى الناشئة.

أما علم المسكوكات، فكان له وقع أعمق من الناحية التاريخية. فكل عملة معدنية تمثل شاهداً حياً على حقبة زمنية محددة، تحمل في طياتها رموزاً سياسية واقتصادية ودينية. ومن خلال دراستها، يمكن تتبع مسارات الحكم والتحويلات الاقتصادية والروابط التجارية التي عرفها المغرب عبر تاريخه. فقد مزّت العملة المغربية بتحويلات عميقة على أيدي السلالات التي تعاقبت على حكم البلاد من الاشراف الأدارسة إلى الاشراف العلويين مروراً بالمرابطين والموحدين والمرينيين والوطاسيين والاشراف السعديين لتشكل بذلك أرشيفاً مادياً يعكس بجلاء تطور الدولة والمجتمع المغربيين والمجال التراي.

إلا أن السنوات الأخيرة، وبالأخص منذ عام 2020، شهدت تراجعاً ملحوظاً في زخم هذه الممارسات. فبينما ساهمت الجائحة العالمية في تعطيل الكثير من الأنشطة الثقافية، إلا أن الأزمة في هذا المجال تبدو أعمق من مجرد ظرف مؤقت. فقد تحولت الصالونات، التي كانت فضاءات حيوية للنقاش والعرض، إلى أسواق تجارية صرفة، تغيب عنها الأبعاد التربوية والثقافية. كما أن المعارض أصبحت نادرة، وأحياناً تفتقر إلى الجودة والجاذبية.

الطابع البريدي هو المتضرر الأكبر من هذا الانحسار. فقد تراجع سوق الطوايع بشكل ملحوظ، وقلّ عدد المهتمين بها، خاصة من فئة الشباب. في المقابل، تشهد المسكوكات القديمة انتعاشاً لافتاً، مدفوعاً بالإقبال الوطني والدولي المتزايد على هذا النوع من المقتنيات. هذا التفاوت في التطور يطرح تساؤلاً جوهرياً: هل أصبح جمع الطوايع البريدية في طريقه إلى الاندثار؟ أم أن هناك إمكانيات حقيقية لإحيائه واستعادته كأداة ثقافية وتربوية ذات قيمة؟

إن إعادة إحياء هذا المجال يتطلب رؤية استراتيجية شاملة تقوم على محاور متعددة، من أبرزها:

1. إعادة الاعتبار للمعارض الثقافية: من خلال إقامة معارض متخصصة في الطوابع والمسكوكات، تراعي البعد التربوي والتاريخي، وتقدم محتوى غنياً يربط هذه المقتنيات بسياقاتها الحضارية.
2. إشراك الأجيال الصاعدة: عبر إدماج الطوابع والمسكوكات في البرامج التعليمية، وتنظيم ورش عمل ومسابقات مدرسية بالتعاون مع الجمعيات الثقافية المتخصصة.
3. التحول الرقمي: بالاستفادة من الوسائط التفاعلية والمنصات الإلكترونية لعرض المجموعات، وتقديم روايات بصرية وتاريخية تجعل هذه الهواية أكثر قرباً من جمهور اليوم.
4. دعم مؤسساتي فعال: فلا يمكن إنعاش هذا القطاع دون تدخل الدولة، من خلال وضع سياسات ثقافية داعمة، وتوفير تمويل مستدام، وتشجيع التعاون بين البريد المغربي، المتاحف، الجامعات، والجمعيات الفاعلة.

إن الطوابع والمسكوكات ليست مجرد هوايات قديمة، بل هي ذاكرة حية للأمة، تجسد تعاقب العصور وتحولات المجتمع والدولة. إنها مرآة للتاريخ، وأداة لتجذير الهوية، وجسر بين الأجيال. والحفاظ عليها، بل وتطويرها، هو مسؤولية جماعية تقع على عاتق الفاعلين الثقافيين والمؤسسات العمومية والمجتمع المدني. ففي عالم يشهد تسارعاً رقمياً ومادياً، تظل هذه المقتنيات الصغيرة، في صمتها ورمزيتها، أكثر من مجرد أشياء... إنها رواة صامتون لحكاية وطننا الحبيب.



Photo Flandrin

RABAT — La Gare

Gare de Rabat

2. L'AMICALE PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE DE RABAT

M. Abdelkader LEMRAHI, président,	M. Fouad MORENO, Trésorier,
D ^r Iz-Eddine EL AMRANI, 1er vice-président chargé des affaires administratives,	D ^r Fatima EZZOUHRA, Conseillère chargée des affaires culturelles,
D ^r Majid TAZI, 2ème vice-président chargé des relations publiques,	M. Mohammed MANDRI, Conseiller chargé de la Philatélie,
M ^{me} Hayate ZNIG, Secrétaire Générale,	D ^r . Abderrahim CHAABANE, Conseiller chargé de la Numismatique.

Adresse : APNR, BP 8101, Rabat Nations Unies, Agdal 10102, Rabat

E-mail : apnrabat@gmail.com; Tél. : +212 6 61 21 15

Site web : <https://apn-rabat.org>

Adhésion à l'APNR :

Parrainage par 2 adhérents ayant au moins 2 ans d'ancienneté à l'Amicale ;

Renseignement du formulaire ci-joint à la fin du bulletin ;

Cotisation annuelle : - > 25 ans : 100 dh
 - 18-25 ans : 20 dh
 - < 18 ans : 1 dh

Adhésion au Bulletin de la Philatélie et de la Numismatique au Maroc : gratuite

En vue de dresser une liste de distribution, il vous est demandé de fournir votre prénom, nom et adresse électronique à l'e-mail officiel de l'Amicale suivant :

apnrabat@gmail.com.

Toutefois, le téléchargement de tous les bulletins peut être effectué à partir du site de notre Amicale : <https://apn-rabat.org/bulletins/>

Afin de respecter le RGPD, nous vous garantissons qu'aucune liste ne sera transmise pour une publicité quelconque ni autres associations non gouvernementales.

Calendrier des réunions bimensuelles et bourses trimestrielles :

Généralement, les réunions bimensuelles ont lieu les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois au Centre Culturel de l'Agdal ou dans un café à la demande des adhérents, de 10h à 12h, (prière de demander la tenue de chaque réunion), et les bourses au milieu ou vers la fin de chaque trimestre, sauf juillet et août (voir tableau détaillé dans les pages suivantes).



3. Émissions spéciales

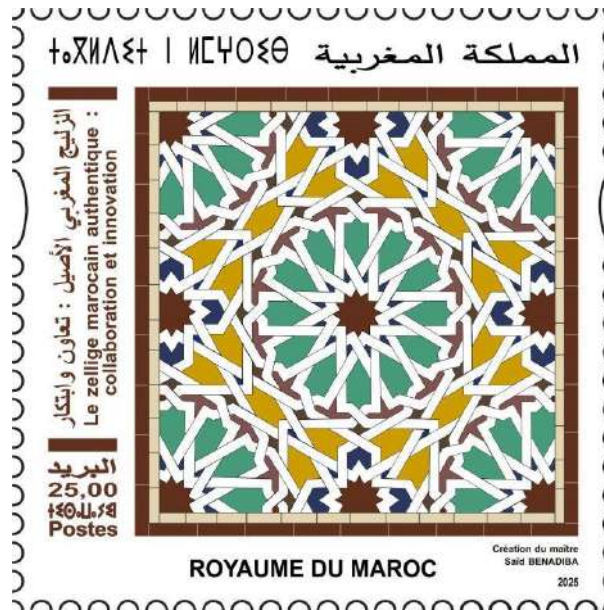
3.1. Philatélie

3.1.1. Programme philatélique prévisionnel de l'année 2025

Programme philatélique prévisionnel de l'année 2025		
اسم الإصدار Institut de l'émission	عدد الطابع Nombre de timbres	التاريخ المرحّل للإصدار Date prévisionnelle
مواقع طبيعية: صخرة تامغا Sites Naturels: Rocher de Tamga	1	Janvier
الدورة الرابعة للمؤتمر الوزاري العالمي للسلامة الطرقية - مراكش 4 ^{ème} conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière - Marrakech	1	Février
المغرب - الفلبين: 50 عاما من العلاقات الدبلوماسية Maroc-Philippines: 50 ans de relations diplomatiques	2	Avril
الطوابع على مفترق الطرق الثقافية La philatélie au carrefour des cultures	1	Mai
حرف تقليدية ومهارات متوارثة Métiers du savoir faire ancestral	1	juin
البريد الأوروبي المتوسطي: الموارد في البحر الأبيض المتوسط Euromed Postal: Ressources en Méditerranée	1	Juillet
جامعة الدول العربية: لعائون عاما من العمل العربي المشترك 80 ^{ème} anniversaire de la Ligue des Etats Arabes	1	Août
التراث البحري في المغرب Patrimoine maritime du Maroc	1	Septembre
مؤسسات وطنية Institutions nationales	1	Octobre
الذكرى الثمانون لمنظمة الأمم المتحدة 80 ^{ème} anniversaire de l'Organisation des Nations Unies	1	
الذكرى الخمسون للمسيرة الخضراء 50 ^{ème} anniversaire de la Marche verte	Bloc	Novembre
الذكرى السبعون للاستقلال 70 ^{ème} anniversaire de l'Indépendance	1	
أرسم تراثي Je dessine mon patrimoine	Série	Décembre
كأس إفريقيا للأمم - 2025 CAN 2025	1	

Ce programme est susceptible de subir des changements en cours d'exécution

3.1.2. Le Zellige marocain authentique : collaboration et innovation



Sous le thème "Innovation et collaboration : Réinventer la philatélie en Méditerranée", Barid Al-Maghrib organise le 12 mai 2025 à Rabat la 1^{ère} édition du Symposium Philatélique de l'EUROMED POSTAL et lance, en Marge de cet événement, une émission spéciale de timbre-poste mettant en avant un procédé d'impression innovant.

Fruit d'une collaboration tripartite entre Barid Al-Maghrib, le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire, et la Maison de l'Artisan, ce timbre rendra hommage à un élément majeur du patrimoine immatériel marocain méditerranéen : le zellige marocain.

Véritable symbole de l'artisanat national, le zellige incarne l'habileté et la créativité des artisans marocains à travers les siècles, les plus anciennes formes de cet art ayant été documentées au Maroc.

Intitulée « Le Zellige marocain authentique : collaboration et innovation », cette réalisation philatélique repose sur des techniques de conception et d'impression sophistiquées.

Imprimé en offset avec gaufrage, dorure galbée et film transparent brillant accompagné de micro-débossage, ce timbre innovant restituera le relief caractéristique des carreaux de zellige, garantissant un effet visuel et une texture proche de la réalité.

Ces techniques apporteront une touche de brillance et de profondeur, renforçant ainsi l'expérience sensorielle offerte aux collectionneurs et amateurs de philatélie.

Parmi les précédentes émissions célébrant le patrimoine immatériel, on retrouve notamment :

- Le 49^{ème} anniversaire de la Marche verte » en 2024
- La rose à parfum - Kelaât M'gouna » et « Société Royale d'Encouragement du Cheval : 20 ans », toutes émises en 2023.
-

Quant aux initiatives innovantes, la toute dernière émission consacrée au 25^{ème} anniversaire de l'Intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en 2024 illustre parfaitement cette volonté d'innovation et de modernisation dans l'art philatélique.

الزليج المغربي الأصيل: تعاون وابتكار

تحت شعار "ابتكار وتعاون: إعادة تصور الطوابع البريدية في منطقة البحر الأبيض المتوسط"، تنظم مؤسسة بريد المغرب الندوة الطوابعية الأوروبية المتوسطية الأولى يوم 12 ماي 2025 بالرباط، وتصدر عل هامشها طابعا بريديا خاصا يعتمد في طباعته على تقنية مبتكرة.

ويحتفي هذا الطابع الذي هو ثمرة تعاون ثلاثي بين مؤسسة بريد المغرب ووزارة السياحة والصناعة التقليدية والاقتصاد الاجتماعي والتضامني ودار الصانع، بعنصر رئيسي من عناصر التراث غير المادي المغربي المتوسطي: الزليج المغربي. والذي يعد رمزا حقيقيا للحرف التقليدية المغربية، حيث يعكس الزليج مهارة وإبداع الحرفيين المغاربة على مر العصور، خاصة وان أقدم أشكال هذا الفن قد وثقت في المغرب.

تحت عنوان "الزليج المغربي الأصيل: تعاون وابتكار"، يستند هذا الإنجاز الطوابعي على تقنيات تصميم وطباعة متطورة. وأنجز هذا الطابع حسب تقنية الأوفست مع نقش بارز، وتذهيب محدد، وفيلم شفاف لامع مرفق بنقش دقيق، ويعكس هذا الطابع المبتكر النقش البارز المميز لقطع الزليج مما يعطي مظهرا وملمسا قريبا من الحقيقة. وتضيف هذه التقنيات لمسة من التألق والعمق، مما يعزز التجربة الحسية المقدمة لهواة جمع الطوابع البريدية وعشاقها.

ومن بين الإصدارات السابقة التي تحتفي بالتراث غير المادي نجد ما يلي:

- "الذكرى التاسعة والأربعون للمسيرة الخضراء" سنة 2024

- "الورد العطري - قلعة مكونة" و "الشركة الملكية لتشجيع الفرس: 20 سنة"، سنة 2023.

وبالنسبة للإصدارات المبتكرة، فإن الإصدار الأخير المخصص للذكرى الخامسة والعشرين لتربع جلالة الملك محمد السادس على عرش أسلافه المنعمين سنة 2024، خير مثال على الرغبة في الابتكار والتحديث في فن الطوابع البريدية.

1 ^{er} jour d'émission	12/05/2025	2025/05/12	أول يوم للإصدار
Tirage	10 000 timbres-poste	10 000 طابع بريدي	عدد الطوابع البريدية
Feuilles composées de	04 timbres-poste	04 طوابع بريدية	أوراق مكونة من
Format du TP	45 x 45 mm	45 x 45 ملم	أبعاد الطابع البريدي
Valeur faciale	25,00 DH	25,00 دراهم	القيمة الإسمية
Artiste	Création du maître Said BENADIBA	عمل فني للأستاذ سعيد بناديب	الفنان
Procédé d'impression	- Offset - Gaufrage - Dorure galbée avec film transparent brillant et micro-débossage. - La technique utilisée permet de restituer le relief caractéristique des carreaux de Zellige et garantir un effet de brillance et une texture proche de la réalité, renforçant ainsi l'aspect visuel et sensoriel du timbre.	- أوفست - نقش بارز - تذهيب بارز باستخدام فيلم شفاف لامع ونقش دقيق - تتيح هذه التقنية إعادة إبراز التنوعات المميزة لبلاط الزليج، مع تحقيق تأثير لامع وملمس قريب من الحقيقة، مما يعزز الجانب البصري والحسي للطابع.	الطباعة
Imprimeur	Cartor - France	كارثور - فرنسا	الطابع



Feuillet de 4 pièces



Saïd Benadiba, l'un des grands maâlems de zellige. . Anas Zaidaoui / Le360

Le maître artisan Saïd BENADIBA

Le zellige est un art ancien pratiqué depuis des siècles dans le Royaume.

Cette mosaïque géométrique multicolore fait partie intégrante du patrimoine marocain et se retrouve aujourd'hui partout dans le monde.

Au Maroc, ces petites pierres polies sont omniprésentes dans les monuments historiques, les musées, les édifices religieux, et aussi dans les maisons.

Elles fascinent par leur gamme de couleurs et de textures d'exception.

Ceux qui sont derrière la composition de ces petits morceaux de carreaux de faïence colorés transmettent leur savoir-faire de génération en génération.

C'est le cas de Saïd Benadiba, qui a appris les b.a.-ba de ce métier de son oncle, dès l'âge de 12 ans.

C'était en 1962.

Dès son jeune âge, il impressionnait par son talent pour assembler des tessons de carreaux de terre cuite émaillée de différentes couleurs afin de réaliser un décor géométrique.

Cinq ans après, alors que Saïd Benadiba était en train de travailler à Zerhoun, il a eu la chance de rencontrer feu Hassan II, qui était accompagné de Si Mohamed Mernissi.

Le Souverain avait demandé aux artisans présents, une quarantaine, d'habiller les murs et les sols de la mosquée qu'il faisait construire en Côte d'Ivoire.

Saïd était le cadet de l'équipe.

Son parcours ne s'arrêta pas là. Il a travaillé dans plusieurs palais royaux, mais aussi dans plusieurs pays du monde, tels que les Etats-Unis (grande fontaine de Chicago), le Japon (jardin royal) et Oman (12 mosquées).

Il a également appris les rudiments du métier à une quarantaine de jeunes. Il en garde la trace dans un petit tableau comportant les noms et les photos de ces nouveaux maîtres qui assurent la relève.

Parlant de l'histoire du zellige, maître Saïd dit que cette tendance déco est authentique et intemporelle et qu'il s'agit d'un véritable fief de l'artisanat marocain.

Ses couleurs éblouissantes et sa technique de pose précise, qui requiert une dextérité particulière, témoignent de la richesse de notre culture, ajoute-t-il.

Cette pépite du patrimoine est devenue, pour ce maître artisan, un véritable moyen d'expression. Durant le confinement, Saïd Benadiba a confectionné plusieurs ornements et compositions.

Un héritage culturel sans égal que les générations futures exploiteront avec fierté.

Pour maître Saïd Benadiba, mémoire vive du zellige marocain, imiter le Royaume est désormais monnaie courante par certains pays. A ce sujet, ce grand maître artisan, qui jouit d'une large notoriété pour son savoir-faire indéniable et inégalé, rappelle une anecdote qui en dit long. Le zellige qui orne la maison de l'ancien Président Abdelaziz Bouteflika a été acheminé jusqu'à chez lui, par taxi, depuis le Maroc!



4. PLANNING DES ACTIVITES CULTURELLES DE L'AMICALE PHILATELIQUE ET NUMISMATIQUE DE RABAT – 2^{ème} semestre 2025

Amicale Philatélique et
Numismatique de Rabat



وفاة الطوابع والمكوكات
للرباط

Association fondée en 1918

Objet des activités	Date	Heure	Lieu : Centre Culturel de l'Agdal	Matériel
2 Exposition culturelle/Réunion/Atelier animation philatélique et numismatique	Samedi 12 Avril	09 H - 17 H	Salle du 1 ^{er} étage	20 Tables et 40 Chaises
3 Exposition culturelle/Réunion/Atelier animation philatélique et numismatique	Samedi 21 Juin	09 H - 17 H	Salle du 1 ^{er} étage	25 Tables et 50 Chaises
4 Exposition culturelle/Réunion/Atelier animation philatélique et numismatique	Samedi 20 Septembre	10 H - 12 H	Salle du 1 ^{er} étage	20 Tables et 40 Chaises
5 Célébration du 50 ^{ème} anniversaire de la Marche Verte par l'organisation du <u>8^{ème} CHAMPIONNAT NATIONAL DE PHILATELIE ET DE NUMISMATIQUE – PHILEXRABAT 2025</u>	05 – 08 novembre 2025	Chaque jour de 08h00 à 19 h 00	1/Salle du 1 ^{er} étage 2/Espace d'exposition rez de- chaussée (chaque jour de 08h00 à 19 h 00) 3/Salle des conférences : samedi 08/05/2024 : de 09h00 à 16h00.	75 tables et 100 chaises

Amicale Philatélique et Numismatique de Rabat - BP 8101 Rabat Nations Unies Agdal 10102 Rabat
E-mail : lemrahi@hotmail.com ; apnrabat@gmail.com ; Tél : 06 61 21 15 36

5. PLANNING DES SORTIES ET VISITES CULTURELLES DE L'APNR - ANNEE 2025

Amicale Philatélique et
Numismatique de Rabat



وإدارة الترويج والمعلومات
للرباط

Association fondée en 1918

Ville	Date	Heure	Site	Moyen de transport	Responsable
Marrakech	A déterminer	07H - 19H	Musée de la Civilisation de l'Eau	Minibus	
Moulay Driss du Zerhoun	-	07H-19H	Volubilis	Minibus	
Fez	-	07H-19H	Fez-Médina :	Minibus	
Meknès	-	07H-19H00	Palais Moulay Ismaïl	Minibus	
Tanger	-	07H-19H00	Tanger Médina	TGV	
Rabat	-	10H-13H	Dar Assika	-	
Rabat	-	10H-12H	Bibliothèque Royale	-	
Rabat	-	10H-12H	Chellah	-	

Des repas associatifs sont également prévus, seront programmés ultérieurement.

NB : ce planning est susceptible de subir d'éventuelles modifications

Amicale Philatélique et Numismatique de Rabat - BP 8101 Rabat Nations Unies Agdal 10102 Rabat
E-mail : lemrahi@hotmail.com ; apnrabat@gmail.com ; Tél : 06 61 21 15 36

6. ARTICLES

6.1. Philatélie

6.1.1. Système de numérotation universelle des timbres-poste de l'AMDP

M. Abdelkader LEMRAHI

Le système de numérotation de l'AMDP (WNS pour WADP Numbering System en anglais) est un projet de référencement des timbres postaux émis dans le monde depuis le 1^{er} janvier 2002.

Il est mené par l'Association mondiale pour le développement de la philatélie et l'Union postale universelle, à partir des émissions déclarées par les administrations postales participantes.

Sa publication s'effectue sur un site web disposant d'un moteur de recherche par pays, date, thèmes ou mots-clés.

Les objectifs du WNS sont de donner aux philatélistes un catalogue de toutes les émissions officielles et de lutter ainsi contre les émissions illégales effectuées par des faussaires sans l'accord des administrations postales concernées.

Depuis 2002, date d'ouverture du site internet du WNS, certains pays en développement réputés pour un programme philatélique pléthorique (que ce soit de leur propre fait ou à cause d'émissions illégales) ont repris une politique d'émission plus mesurée.

Dans ce système, chaque timbre présentant une différence graphique qui l'individualise (illustration, valeur faciale, couleurs et format) reçoit un numéro WNS qui lui est propre. Ce numéro comprend :

- les deux lettres du code du pays ou de la région selon la norme ISO 3166-1 alpha 2,
- en trois chiffres, sa position dans l'ordre des émissions,
- après un point, en deux chiffres, l'année (.02 pour 2002).

Site officiel du WNS : <https://shorturl.asia/LCUrZ>

Exemple : Maroc

13 Février 2024

Emission commune entre le Royaume du Maroc et le Sultanat d'Oman

WNS : MA002.2024



6.1.2. [La fin de la distribution du courrier au Danemark. Une tendance européenne inéluctable ?](#)

M. Philippe Malige (Newsletter du Postal Club Philatélique International n° 2/2025)

Face à la numérisation croissante, de nombreux opérateurs postaux sont contraints de revoir leur modèle économique.

Au premier janvier 2026, PostNord cessera d'acheminer le courrier au Danemark pour se concentrer sur la logistique des colis.

Elle prévoit même de rembourser les timbres-poste achetés en 2023 et 2024. Cette décision radicale s'inscrit dans un contexte de déclin massif du volume de lettres échangées.

En vingt ans, le nombre de courriers distribués dans le pays a chuté de plus de 90 %, atteignant un seuil critique de six lettres par habitant en 2024.

Ce changement entraîne la suppression de 1500 emplois sur 4500 postes et pose la question de la viabilité du service postal universel dans un monde où la communication numérique domine.

La disparition progressive du courrier papier semble inéluctable face l'essor des solutions numériques. La question centrale reste celle de l'accessibilité pour les populations les plus vulnérables, notamment les personnes âgées.

Tandis que certains pays adaptent leurs modèles en libéralisant le marché, d'autres maintiennent un cadre plus rigide.

L'évolution des réglementations et des attentes des consommateurs déterminera à quel rythme cette mutation se poursuivra dans les années à venir.



10 AVRIL 1947 :

A Tanger, le Sultan Sidi Mohamed ben Youcef, omet dans son discours, approuvé au préalable par le Résident-Général, de citer la phrase qui rendait hommage à la France et ajoute un vibrant paragraphe sur les vertus de la Ligue Arabe.

Deux timbres et un bloc de 1987 (Y&T Maroc n°1026/1027 et BF n°16) et deux timbres de 1997 (Y&T Maroc N° 1209/10) célèbrent le discours de Tanger.



6.2. Numismatique

6.2.1. Faux monnayage et faussaires à l'époque mérinide

**Abderrahim CHAABAN,
Ex-directeur du Musée de BAM**

La falsification de la monnaie constitue, dans toute société fondée sur l'échange marchand, une atteinte grave aux équilibres économiques.

En introduisant délibérément des espèces non garanties par l'autorité émettrice, les faussaires sapent la stabilité monétaire et provoquent des déséquilibres inflationnistes susceptibles d'éroder la confiance des acteurs économiques ⁽¹⁾.

La dépréciation des monnaies en circulation, corrélée à l'effondrement de leur pouvoir d'achat, entraîne une flambée des prix ainsi qu'une multiplication des litiges entre vendeurs et acheteurs.

Loin de n'être qu'un simple délit matériel, la contrefaçon monétaire compromet l'une des principales fonctions de la monnaie -celle d'instrument fiable de mesure et d'échange- en altérant irrémédiablement la confiance qui lui est traditionnellement accordée. ⁽²⁾

Le Maroc médiéval n'échappa pas à ce fléau, et l'époque mérinide, en particulier, en offre un témoignage éloquent ⁽³⁾.

En dépit des peines sévères prononcées contre les contrefacteurs ⁽⁴⁾, les pratiques de falsification demeuraient répandues et, selon les observations tirées de l'analyse numismatique, elles ne concernaient pas exclusivement les monnaies d'or, mais touchaient également les pièces d'argent.

Les efforts déployés par les autorités pour contrôler la qualité des frappes se révélèrent souvent insuffisants face à l'ampleur du phénomène.

Il apparaît que ces falsifications se développaient plus particulièrement dans les zones périphériques, échappant au contrôle effectif du makhzen, notamment en temps de crise, lorsque l'autorité centrale se voyait affaiblie.



Fig (1)- dirham en bronze saucé en argent, 0,82g, 14x14mm.
Chaaban (A), Corpus des Monnaies Mérinides, pièce n°1084 bis.



Fig (2)- dirham d'imitation en argent, 0,84g, 15x14mm.
Chaaban (A), Corpus, pièce n°1088 ter.



Fig (3)- dirham d'imitation en argent, 0,84g, 14x15mm.
Chaaban (A), Corpus, pièce n°1088 quater.

Les faussaires, agissant à l'écart des centres de pouvoir, opéraient avec une relative liberté, exploitant parfois les failles de contrôle pour introduire leurs productions sur les marchés urbains.

Les procédés utilisés étaient multiples : certaines imitations étaient fabriquées à partir d'alliages d'argent et de cuivre, d'autres consistaient en pièces de cuivre revêtues d'une fine couche d'argent, tandis que d'autres encore recouraient à l'usage de plomb mêlé à de l'étain ⁽⁵⁾.

L'exemple de Sebta, sous le règne d'Abū Ya'qūb Yūsuf, illustre bien ces pratiques. La ville, alors florissante, vit circuler des dirhams en cuivre habilement argentés, comme le rapporte l'auteur de al-Minhāj al-Wāḍiḥ (mort au début du VIII^e siècle de l'hégire / XIV^e siècle), qui mentionne un certain 'Abd Allāh Ibn al-Aḥrash, un faussaire bien réputé pour sa maîtrise des techniques de contrefaçon. ⁽⁶⁾

Un autre témoignage précieux est fourni par al-Dawḥa al-Mushtabika, qui évoque l'évolution de la situation monétaire sous le règne d'Abū Sa'īd 'Uthmān II.

Selon cet ouvrage, la monnaie du sultan fut épargnée par la contrefaçon jusqu'en 724 H/1323, date à partir de laquelle elle devint vulnérable aux imitations.

Cette rupture serait liée au relâchement du contrôle exercé sur l'atelier monétaire de Fès. Abū al-Ḥasan 'Alī Ibn Yūsuf rapporte à ce sujet l'expérience de son aïeul, 'Alī Ibn Muḥammad al-Kūmī al-Midyūnī, nommé en 674 H/(1275) par Abū Yūsuf Ya'qūb au poste d'amīn (surveillant) de l'atelier monétaire de la capitale.

Pendant cinq décennies, il assumait cette charge avec un dévouement sans faille, jusqu'à ce que l'âge compromette ses capacités.

Son successeur, moins rigoureux, permit l'introduction du désordre et de la corruption dans la gestion de la frappe. ⁽⁷⁾

Conscient de ces dérives, le sultan Abū al-Ḥasan 'Alī entreprit de rétablir la rigueur dans la surveillance monétaire.

Néanmoins, malgré ses efforts, certaines catégories d'artisans, notamment des orfèvres juifs, furent accusées d'avoir manipulé la monnaie et contribué à sa falsification, au détriment des intérêts de la population ⁽⁸⁾.

Alerté par des plaintes récurrentes, le souverain réagit avec fermeté.

En 736 H/(1335), après que la fraude eut été avérée, il ordonna des



Fig (5)- faux dinar reproduisant le dinar mérinide anonyme, type Marrakech, 4,57g, 30mm. Chaaban, Corpus, n° 930.



Fig (6)- dinar d'Abū Ya'qūb Yūsuf, faussé et ciselé, 1,90g, 20mm. Chaaban, Corpus, n°80.



Fig (7)- dinar d'Abū Da'ūd 'Uthmān II, imitation, 4,53g, 32,3mm. Chaaban, Corpus, n°119.

sanctions exemplaires à l'encontre des faussaires.

Il édicta par ailleurs que les Juifs devaient être interdits d'exercice dans tous les secteurs liés à la fabrication de la monnaie, à la bijouterie et au change, ou dans tout autre domaine susceptible de tromperie envers les musulmans.

Leur activité devait dès lors se limiter à des professions jugées exemptes de fraude. ⁽⁹⁾

Cette politique de répression semble avoir été maintenue jusqu'en 749 H / (1348), année au cours de laquelle le prince Abū 'Inān se révolta contre son père.

Dès lors, l'autorité centrale vacilla, et les pratiques de falsification se propagèrent de nouveau, notamment à Sijilmāssa, éloignée de l'emprise de Fès.

Certains dinars, de faible poids et de qualité médiocre, bien qu'ornés du nom de la ville, témoignent d'un relâchement manifeste des standards monétaires dans cette région périphérique.

La conjoncture économique du royaume, entre 749 et 754 H, se caractérisa par une raréfaction significative des métaux précieux, en particulier de l'or, provoquant un arrêt quasi total de la production dans les ateliers monétaires ⁽¹⁰⁾.

Cette pénurie favorisa la prolifération des fausses monnaies, jusqu'à ce qu'Abū 'Inān, une fois établi au pouvoir, s'emploie à rétablir l'ordre.

Il interdit la circulation des monnaies contrefaites ainsi que celle des maqāriḍ (pièces ciselées), et relança l'activité des ateliers officiels afin de restaurer la confiance dans l'unité monétaire de l'État. ⁽¹¹⁾



Fig (8)- faux dinar reproduisant un dinar du sultan Abū al-Hassan 'Alī frappé à Sijilmassa, 4,67g, 31mm. Chaaban, Corpus, n°193.



Fig (9)- faux dinar reproduisant un dinar du sultan Abū Faris 'Abd el-Aziz II frappé à Fès, 3,86g, 29mm. Chaaban, Corpus, n°478.



Fig (10)- faux dinar reproduisant un dinar du sultan Abū 'Abdellah frappé à Tlemcen, 4,57g, 31,5mm. Chaaban, Corpus, n°543.

Soucieux de rétablir l'ordre monétaire, Abū 'Inān engagea une série de mesures rigoureuses visant à éradiquer la falsification des monnaies.

Il intensifia la surveillance des marchés et s'attaqua particulièrement aux orfèvres juifs, accusés d'être à l'origine de la recrudescence des monnaies falsifiées, désignées sous l'appellation de « kharijiyas », en référence à leur émission en dehors des ateliers monétaires officiels. L'auteur du Dawḥa al-Mushtabika en atteste, relatant que « la falsification des dinars et des dirhams connut un regain alarmant.

Les monnaies kharijiyas et rognées ne circulaient qu'entre leurs mains».

Informé de la situation, le sultan réagit avec fermeté : il décréta l'interdiction de ces pièces illégales, ordonna la réactivation des ateliers d'État, et exigea que tout orfèvre juif obtînt désormais l'aval de l'amīn avant toute transaction portant sur des pièces d'or ou d'argent.

Les changeurs, quant à eux, ne pouvaient exercer leur activité sans avoir été préalablement jugés dignes de confiance.

Toute transgression de ces directives entraînerait des sanctions exemplaires.

Ces engagements furent formellement consignés par les notables de la communauté juive, en présence de témoins musulmans, le 4 Dhū al-Ḥijja 756 H/(10 déc.1355).⁽¹²⁾

La mort d'Abū 'Inān en 759 H/(1357) plongea le royaume dans une période de grande instabilité politique, dont les répercussions sur le système monétaire furent immédiates.

Sous le règne d'Abū Ziyān Muḥammad al-Mutawakkil, la dégradation politique liée aux luttes dynastiques entraîna une profonde crise monétaire. La frappe des monnaies s'interrompit dans la majorité des ateliers mérinides, conséquence directe de l'effondrement du pouvoir central et de la raréfaction des métaux précieux⁽¹³⁾.

La disparition des bonnes pièces d'or facilita l'émergence d'une multitude de monnaies altérées : imitations grossières, pièces rognées ou fragmentées⁽¹⁴⁾.

Malgré quelques tentatives du souverain pour relancer la production monétaire à Fès et à Salé, le climat d'incertitude favorisait la thésaurisation, au détriment de la circulation. Le Dawḥa al-Mushtabika évoque à ce propos que « dès qu'une nouvelle émission de dinars ou de dirhams était annoncée, tous se précipitaient pour en acquérir, dans l'unique dessein de les thésauriser ».⁽¹⁵⁾

Les dix années de chaos ayant précédé l'accession au trône d'Abū Fāris 'Abd al-'Azīz I^{er} laissèrent des séquelles profondes et durables sur l'économie monétaire du royaume. L'interruption des flux aurifères en provenance du Soudan occidental affaiblit considérablement les capacités de frappe des ateliers⁽¹⁶⁾.

Dans ce contexte de désorganisation généralisée, certains orfèvres juifs en vinrent à produire clandestinement des monnaies au sein même de leurs demeures, tirant profit de la pénurie de pièces officielles pour inonder les marchés de dinars falsifiés et de dirhams rognés.

Le phénomène prit une ampleur telle que le dirham perdit toute stabilité, au point que les transactions s'effectuaient avec des spécimens dont l'once équivalait à onze dinars 'ushūrī (décimaux)⁽¹⁷⁾, soit des dirhams ne dépassant guère 0,29 gramme - une dévaluation sans précédent.

Cette détérioration brutale du système monétaire porta un grave préjudice aux échanges commerciaux et suscita la colère d'une population exaspérée par la multiplication des fraudes.

Parmi les œuvres juridiques ayant examiné avec acuité cette dérive, le Kitāb al-Mi'yār de l'éminent juriste al-Wansharīsī occupe une place prépondérante⁽¹⁸⁾.

C'est dans ce climat délétère qu'Abū Fāris 'Abd al-'Azīz I^{er} entreprit, dès son avènement, une vaste réforme du système monétaire : il fit interdire la circulation des monnaies falsifiées, fragments de dirham inclus, réaffirma la centralité des pièces authentiques et normalisées, et renforça le contrôle sur les changeurs opérant dans les marchés⁽¹⁹⁾.

Son action énergique marqua une rupture salutaire.

Le chroniqueur Ibn al-Khaṭīb, témoin de cette réforme, rapporte avec admiration : « Il examina la monnaie circulante, infectée par la falsification, pervertie par la fraude, affaiblie par l'usage des rognures.

Il se distingua par une action admirable, purgeant la monnaie de toute corruption [...]. Aujourd'hui, elle rayonne de splendeur, offrant aux gens ses charmes immaculés ».⁽²⁰⁾

Mais cette embellie fut de courte durée.

À la mort d'Abū Fāris, son jeune fils, Muḥammad al-Sa'īd, lui succéda alors qu'il était encore enfant.



Fig (11)- faux dinar reproduisant un dinar du sultan Abū Saīd 'Uthmān III frappé à Sijilmassa, 4,23g, 32mm. Chaaban, Corpus, n°560.



Fig (12)- faux dinar reproduisant un dinar (premier type) du sultan Abū Saīd 'Uthmān III frappé à Sijilmassa, 4,45g, 33mm. Chaaban, Corpus, n°584..

Le pouvoir fut confié à un conseil de régence dirigé par le ministre Abū Bakr Ibn Ghāzī, qui dut faire face au retour des pratiques frauduleuses sur les marchés de Fès.

Dès lors, Ibn Ghāzī prit des mesures décisives : il interdit les conversions impliquant des pièces falsifiées et ordonna que seules les monnaies frappées, conformes et légales puissent être admises dans les transactions commerciales⁽²¹⁾.

Ce tournant est explicitement mentionné dans l'introduction de la version du *Dawḥa al-Mushtabika* adressée au ministre par Abū al-Ḥasan 'Alī ibn Yūsuf : « Lorsque fut promulgué l'ordre solennel émanant de notre illustre ministre Abū Yaḥyā, fils du grand vizir Abū Mujāhid Ghāzī -proscrivant toute transaction fondée sur des dirhams dévalués et prescrivant l'usage exclusif de monnaies frappées, conformes aux normes établies et d'une pureté irréprochable-, tout en appelant à une vigilance renforcée à l'encontre de ceux qui persistaient à recourir à des pièces altérées, dépréciées par l'usure et entachées de pratiques frauduleuses, je me résolus à lui dédier le présent traité, en témoignage de reconnaissance et d'estime».⁽²²⁾

Cette réforme fut saluée dans les milieux intellectuels et littéraires : Ibn Abī Ḥijla, dans son *Mantiq al-Ṭayr*, composa un poème à la gloire du ministre pour avoir rétabli l'usage de monnaies conformes à Fès⁽²³⁾.

Ibn al-Khaṭīb, quant à lui, loua les efforts d'Ibn Ghāzī lors d'une cérémonie officielle, en ces termes : « Et leur frappe restaurée resplendit, telle une fleur abreuvée d'une pluie abondante »⁽²⁴⁾.

Cette politique monétaire ambitieuse, conjuguant rigueur administrative et raffinement technique, permit au royaume de recouvrer un semblant de stabilité monétaire -certes fragile, mais suffisante pour endiguer provisoirement les dérèglements antérieurs.

Cependant, bien que cette embellie ait favorisé un certain redressement, la situation demeura vulnérable et exposée aux aléas du pouvoir. Une relative accalmie politique s'installa à la suite de la mort du sultan naṣride Abū 'Abd Allāh Muḥammad ibn Yūsuf - dont l'ingérence persistante dans les affaires intérieures avait profondément déstabilisé le royaume.

Ce répit permit la reprise, dans des conditions plus apaisées, des activités des ateliers monétaires. Toutefois, cette relance ne parvint pas à endiguer la circulation de la fausse monnaie sur les marchés.

En effet, sous les règnes successifs d'Abū Fāris 'Abd al-'Azīz II, puis de ses deux frères et successeurs, Āmir et Abū Sa'īd 'Uthmān III, des pièces d'or contrefaites continuaient à circuler, en dépit des tentatives de contrôle exercées par les autorités.

Ce climat d'instabilité monétaire favorisa également l'apparition d'autres formes de contrefaçon, plus discrètes mais tout aussi préoccupantes.

Il est désormais établi que les Mérinides n'ont pas émis de monnaies en cuivre, contrairement à leurs contemporains hafṣides, qui frappaient sporadiquement des pièces de bronze connues sous le nom de al-Handūs ⁽²⁵⁾.

Toutefois, la découverte fortuite de dirhams en cuivre attribués à la période mérinide suggère qu'il s'agissait en réalité de fausses pièces, recouvertes d'un mince placage d'argent destiné à en dissimuler la nature frauduleuse.

Longtemps restée l'apanage de certains dhimmīs - notamment des orfèvres juifs - ainsi que de quelques alchimistes musulmans, la falsification monétaire fut, dans des circonstances exceptionnelles, pratiquée par l'autorité mérinide elle-même à des fins strictement politiques ⁽²⁶⁾.



Fig (13)- exemple de dirhams ciselés servant également comme unité de change. Chaaban, Corpus, n°1085.

Un témoignage remarquable rapporté par al-Ḥasan al-Wazzān en atteste : en 756 H/1355, à la suite de la prise de Tripoli par les Génois, menés par Philippe Doria, et de la capture de ses habitants, Hilāl Ibn Maymūn, gouverneur mérinide en Ifrīqiya, adressa une missive au sultan Abū 'Inān afin de l'informer de la situation.

Une rançon de cinquante mille mithqāl d'or fut convenue en échange de la libération des captifs et du retrait des troupes génoises.

Bien qu'alors engagé dans une campagne militaire contre le royaume de Tilimsān, Abū 'Inān s'acquitta sans délai de la somme exigée.

Or, après leur départ, les Génois découvrirent que la moitié des pièces livrées n'étaient que de grossières contrefaçons. ⁽²⁷⁾

Plusieurs facteurs contribuèrent à la prolifération des monnaies falsifiées et à l'effondrement progressif du système monétaire sous les Mérinides.

D'un point de vue technique, les ateliers officiels - notamment en période de crise - négligèrent la qualité des gravures et des poinçons, confiant ces opérations à un personnel insuffisamment qualifié.

L'auteur du al-Dawḥa al-Mushtabika insiste sur les compétences indispensables que devaient posséder à la fois le superviseur (amīn) et le graveur.

Le premier devait maîtriser parfaitement les différents types de poinçons, enquêter sur les changeurs, vérifier l'origine des instruments de frappe et contrôler le travail des

orfèvres, souvent considérés comme les principaux instigateurs des pratiques de contrefaçon ⁽²⁸⁾.

Quant au graveur, il devait faire preuve d'une grande habileté technique, la finesse de son exécution constituant, selon l'auteur, « une protection pour le dinar et le dirham » ⁽²⁹⁾.

Une gravure négligée ou maladroite facilitait, au contraire, les falsifications ⁽³⁰⁾.

L'auteur va même jusqu'à interdire au graveur tout contact avec les individus suspectés de solliciter des poinçons, tels que les alchimistes ou toute personne soupçonnée de pratiques frauduleuses. ⁽³¹⁾

Sur le plan économique, la baisse des revenus générés par les ateliers aggrava la crise. Cette situation découla notamment de la main mise progressive des dhimmīs sur le commerce des métaux précieux.

Le Dawḥa al-Mushtabika rapporte qu'autrefois, l'or et l'argent étaient achetés avec les fonds du trésor sultanien et remis aux ateliers pour y être frappés.

Cette pratique fut abandonnée au profit d'un système opaque où les superviseurs percevaient, en contrepartie de l'accès à l'atelier, diverses redevances déguisées sous les noms de zakāt (aumône), ma'ūna (contribution) ou ijāra (location) ⁽³²⁾.

Lorsque les marchands juifs commencèrent à spéculer sur l'or et l'argent pour leur propre compte, les ressources des ateliers officiels s'amenuisèrent drastiquement ⁽³³⁾.

Certains souverains, tels qu'Abū al-Ḥasan 'Alī, prirent conscience de ce déséquilibre et tentèrent de le corriger. Le sultan envisagea de doter l'atelier de Fès d'un fonds de mille dinars d'or et d'une quantité équivalente d'argent, conservés sous la supervision d'un amīn et de deux témoins, afin d'acheter métaux et bijoux et assurer le bon fonctionnement de la frappe.

Les opérations devaient être consignées avec rigueur, et un bilan dressé chaque année ⁽³⁴⁾.

Ce projet, cependant, fut confronté à de multiples obstacles imprévus.

Les orfèvres juifs maintinrent leur emprise sur ce secteur, entraînant ainsi un déclin progressif de l'activité des ateliers monétaires officiels de l'État.

Le troisième facteur réside dans une forme de manquement éthique de la part de certains agents opérant pour le compte de l'État, qui omirent de poursuivre les auteurs des falsifications.

Les orfèvres juifs opéraient librement, à l'abri des inspections, de jour comme de nuit, frappant dinars et dirhams dans l'impunité la plus totale ⁽³⁵⁾.

Il apparaît même qu'ils recouraient à la corruption pour échapper aux sanctions, prolongeant ainsi leur activité illicite au détriment de l'économie. ⁽³⁶⁾



Fig (14)- dirham d'imitation en argent, type anonyme, 0,81g, 14x15mm. Chaaban, Corpus, n°1108.



Fig (15)- faux dirham en bronze reproduisant un dirham du dernier souverain mérinide, 'abd al-Haqq al-Ghalib, 0,79g, 14x14mm. Chaaban, Corpus, n°721quater.



Fig (16)- dirham d'imitation en cuivre, type anonyme, 0,90g, 15x14mm. Chaaban, Corpus, n°1109.

Il ne fait aucun doute que la falsification monétaire, à l'époque mérinide, a causé des dommages économiques considérables, affectant profondément les commerçants et artisans.

Le juriste auteur du *Minhāj al-Wāḍiḥ* dénonça d'ailleurs les pratiques alchimiques en raison de leur lien avec la contrefaçon, considérant qu'elles ouvraient la voie à la sédition ⁽³⁷⁾.

De nombreux juristes, conscients des conséquences désastreuses de ces pratiques, condamnèrent les préjudices infligés aux populations.

En l'absence de mesures fermes de la part du pouvoir central, la crise s'aggrava. Face à cette carence, des oulémas s'attachèrent à édicter des fatwas visant à interdire l'usage des monnaies falsifiées et à exclure les imams impliqués de toute fonction culturelle ou juridictionnelle ⁽³⁸⁾.

Des procédés techniques furent également mis en œuvre pour identifier les pièces contrefaites ; toutefois, leur efficacité demeura limitée, ces méthodes n'étant accessibles qu'à une élite restreinte de praticiens hautement expérimentés. ⁽³⁹⁾

Dans cette perspective, la falsification monétaire, sous la dynastie mérinide, s'affirma progressivement comme un phénomène préoccupant, étroitement lié aux déséquilibres économiques, sociaux et politiques qui affectaient alors le royaume.

Cette pratique contribua, sans nul doute, à fragiliser les fondements de la stabilité de l'État.

Bien que les autorités aient déployé un éventail de mesures répressives - dont certaines firent preuve d'une audace certaine - ces initiatives demeurèrent insuffisantes pour éradiquer durablement le phénomène.

Si un redressement partiel de la situation monétaire se dessina au fil du temps, la falsification ne disparut jamais totalement, conservant son caractère insidieux et récurrent au sein du système économique en vigueur, et ce jusqu'à la chute définitive de l'État consécutive à l'exécution de son dernier souverain, Abū Muḥammad 'Abd al-Ḥaqq al-Ghālīb bi-llāh.

Notes bibliographiques :

- (1) Omar Afa, *Masa'alat an-nuqūd fī tārikh al-Maghrib fī al-qarn at-tāsi' 'ashar: Sūs 1822-1906*, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Agadir, 1988, p. 186.
- (2) La falsification monétaire, à laquelle contribuèrent certains dhimmis ainsi que des musulmans versés dans l'art de l'alchimie, eut des conséquences économiques désastreuses. Elle entraîna des pertes significatives pour les commerçants et provoqua des litiges entre les vendeurs et leurs clients. Ces perturbations furent d'une telle ampleur que certains jurisconsultes allèrent jusqu'à qualifier l'alchimie de « l'une des plus grandes sources de discorde » (*Al-Mājiirī*, Abū al-'Abbās Aḥmad ibn Ibrāhīm, *al-Minhāj al-wāḍiḥ fī taḥqīq karāmāt Abī Muḥammad Ṣāliḥ*, t. 1, Imprimerie al-Miṣriyya, 1933, p. 266). Ibn al-Khatib a illustré la gravité de la situation en ces termes : « Les hommes en vinrent à s'entretuer à coups d'épée à cause des faux dinars », faisant ainsi référence à la circulation de pièces de monnaie falsifiées. Pour une étude approfondie, voir *Mi'yār al-Ikhtiyār fī Dhikr al-Ma'āhid wa al-Diyār*, édité par Muhammad Kamal Shabana, publié par le Comité conjoint pour la publication du patrimoine islamique entre le Royaume du Maroc et les Émirats arabes unis, Imprimerie Fedala, Mohammedia, 1976, p. 159, note 92. Pour un examen détaillé de la question, on pourra également se référer à l'article de Muhammad Yasser al-Hilali, « Les alchimistes au Maroc durant la fin du Moyen Âge : entre motivations de la pratique et positions des jurisconsultes et des soufis », *Hespéris-Tamuda*, vol. LIV (3), 2019, pp. 265-313.
- (3) Eustache mentionne l'existence de fractions de dinars almoravides en cuivre, plaquées d'or. Voir : Eustache (D.), *Corpus des monnaies almoravides*, publication de Bank Al-Maghrib, Rabat, 2017, p. 66.
Sous la dynastie almohade, la falsification de la monnaie ne se limita point aux seuls sujets de l'empire, mais s'étendit également aux chrétiens, qui s'adonnèrent eux aussi à la contrefaçon de la monnaie almohade. L'ampleur de ce phénomène prit une tournure plus alarmante lorsque les ateliers officiels de frappe monétaire de l'État furent eux-mêmes impliqués. Ainsi, Abu Ya'qub Yusuf fit frapper 36 000 dinars en cuivre, soigneusement plaqués d'or, afin de les offrir aux Arabes d'Ifrigia en échange de la rançon de leur gouverneur. Une étude menée par Alfred Bel, portant sur des dirhams découverts près de Tlemcen, révéla que cette falsification dans des ateliers officiels des Almohades ne se limitait pas à la monnaie d'or, mais s'étendait également à la monnaie d'argent, par l'adjonction de métaux de moindre

valeur à l'argent utilisé dans la frappe. Voir : al-Wansharisi, Abū al-Abbās Aḥmad ibn Yaḥyā, al-Mi'yār al-mu'rib wa-l-jāmī' al-mughrib 'an fatāwā ahl Ifrīqiya wa-l-Andalus wa-l-Maghrib, publié par Muḥammad Ḥajjī, Aḥmad al-Sharqāwī Iqbāl et Muḥammad al-'Arā'ishī, Wizārat al-Awqāf wa-l-Shu'ūn al-Islāmiyya, t. 1, Rabat, 1981, vol. 5, p. 28 ; vol. 6, pp. 75, 406, 455 ; al-Marrakushi, 'Abd al-Wāḥid ibn 'Alī al-Tamīmī, al-Mu'jib fī talkhīṣ akhbār al-Maghrib, taḥqīq Muḥammad Sa'īd al-'Uryān wa-Muḥammad al-'Arabī al-'Alamī, Maṭba'at Dār al-Kitāb, al-Dār al-Bayḍā', 1978, pp. 390-391 ; Bel (Alfred), "Contribution à l'étude des dirhams de l'époque almohade d'après un groupe important de ces monnaies récemment découvert à Tlemcen", Hespéris, T.XVI, 3ème trim., 1933, pp. 6-7 ; Blancard (L.), Le Millarès, étude sur une monnaie du XIII^e siècle imité de l'arabe par les chrétiens, pour les besoins de leur commerce en pays maures, Marseille, 1876.

- (4) al-Ḥakīm, Abū al-Ḥasan 'Alī ibn Yūsuf, al-Dawḥa al-mushtabika fī ḍawābiṭ Dār al-Sikka, édition critique par Ḥusayn Mu'nis, Dār al-Shurūq, Bayrūt, éd. 2, 1986, pp. 136 et 139. L'auteur évoque parmi les châtiments réservés aux faussaires la peine sévère de la mutilation de la main. Ce châtiment exemplaire visait à dissuader la pratique frauduleuse de la contrefaçon monétaire, dont les conséquences étaient jugées particulièrement graves. Hassan al-Wazzan, témoin érudit de son époque, observe à cet égard que nombre d'alchimistes dans la ville de Fès, avaient subi cette peine mutilante, affirmant que "la plupart d'entre eux se retrouvaient avec une main coupée en repréailles". Ce constat illustre la rigueur des autorités face à ces délits. Voir : Waṣf Ifrīqiya (Description de l'Afrique), traduit du français par Muḥammad Ḥajjī et Muḥammad al-Akhḍar, Dār al-Gharb al-Islāmī, Bayrūt, 1983, vol. 1, p. 276.
- (5) Al-Mājjirī, Al-Minhāj al-Wāḍiḥ, p. 267.
- (6) Al-Mājjirī, Al-Minhāj al-Wāḍiḥ, p. 267.
- (7) Ali ibn Yusuf, Al-Dawḥa al-Mushtabika, p. 107.
- (8) Ibid., p. 95.
- (9) Ibid., pp. 136-137.
- (10) D'après l'indication fournie par l'auteur d'Al-Dawḥa, à savoir qu'Abu Inan avait décidé de relancer la frappe monétaire dans les ateliers, on peut en déduire que ces ateliers étaient auparavant inactifs. Voir: Al-Dawḥa al-Mushtabika, p. 139.
- (11) Ibid., p. 139.
- (12) Ibid., p. 139.
- (13) Concernant des exemples de suspension des activités des ateliers de frappe monétaire, voir par exemple ce qui s'est produit à la fin de la période mérinide dans Al-Mi'yār al-Mu'rib d'Al-Wansharisi, vol. 5, p. 272, à propos d'un cas soumis à Abdullah al-Abdoussi (mort. 848 H / 1445).
- (14) Ali ibn Yusuf, Al-Dawḥa al-Mushtabika, p. 96.
- (15) Ibid., p. 96.
- (16) Cette crise, dont les prémices apparurent déjà sous le règne du sultan Abū 'Inan, s'aggrava après sa mort en raison de la dégradation de la situation politique interne, qui contribua largement à l'effondrement des échanges commerciaux intérieurs ainsi qu'au détournement des routes des caravanes du Maroc vers l'Afrique hafside et l'Égypte mamelouk. Voir : Devisse (J.), "Routes de commerce et échanges en Afrique occidentale en relation avec la Méditerranée, Un essai sur le commerce africain médiéval du XI^e au XVI^e siècle", 2ème partie, Revue d'Histoire Économique et Sociale, n°2-3, 1972", p. 274.
- (17) Ali ibn Yusuf al-Ḥakīm, Al-Dawḥa al-Mushtabika, p. 140.
- (18) Al-Wansharisi, Al-Mi'yār al-Mu'rib, vol. 5, pp. 14-15 et suivantes.
- (19) Ali ibn Yusuf al-Ḥakīm, Al-Dawḥa al-Mushtabika, p. 140.
- (20) Ibn al-Khaṭīb, Lisān al-Dīn ibn Muḥammad ibn 'Abd Allāh, I'māl al-i'lām fī man buyi'a qabla al-iḥtilām min mulūk al-Islām, manuscrit, Bibliothèque Générale, Rabat, no 1552D, p. 4.
- (21) Voir l'introduction de Al-Dawḥa al-Mushtabika, p. 29.
- (22) Ibid., p. 29.
- (23) Ibn Abī Ḥijla fait référence à cette réforme dans Manṭiq al-Tayr, (manuscrit, Bibliothèque royale, Rabat, n°1910), p. 6, en récitant ce vers :
« Fès a obtenu gloire sous son sultan * Et fut enveloppée de sécurité et de murailles protectrices
Le dirham équilibré dans son marché * Son poids est loué par les langues reconnaissantes ».
- (24) Ibn al-Khatib, Al-I'lam, p. 5.
- (25) Les Hafside, héritiers des territoires orientaux de l'empire almohade, ont poursuivi la même politique monétaire instaurée par les Almohades jusqu'en 660 H./1261, lorsque leur calife al-Mustansir Billah ordonna l'émission d'une monnaie en cuivre appelée al-Handus, signifiant « la noire », pour la distinguer des autres pièces. Voir : al-Zarkashī, Abū 'Abd Allāh Muḥammad ibn Ibrāhīm al-Lu'lu'ī, Tārīkh al-dawlatayn al-Muwahḥidiyya wa-l-Ḥafsiyya, Imprimerie al-Dār al-Tūnisiyya, Tunis, t. 1, 1289 H, p. 29 ; Salah Fayad, « Al-Nizām al-Mālī 'inda al-Ḥafsiyyīn », Études de l'Université de Damas, vol. 21-22, juin 1986, p. 100.
- (26) Muhammad Yasser al-Hilali, Les alchimistes au Maroc durant la fin du Moyen Âge, p. 293.
- (27) Hassan al-Wazzan, Description de l'Afrique, vol. 2, p. 99 et note 91, d'après le récit chrétien de l'incident ; tandis qu'Ibn Khaldoun (Al-'Ibar, vol. 6, p. 945) et al-Zarkashi (pp. 94-95) rapportent que celui qui envoya chercher secours auprès d'Abu Inan était Abu al-Abbas Ahmad ibn Maki, et que ceux qui lui apportèrent les fonds étaient Abu Abdallah ibn Marzuq et Abu Abdallah Muhammad, petit-fils d'Abu Ali Umar ibn Sayyid al-Nas.
- (28) Ali ibn Yusuf al-Ḥakīm, Al-Dawḥa al-Mushtabika, p. 70-73.
- (29) Ibid., p. 72.
- (30) Ibid., p. 72.
- (31) Ibid., p. 73.
- (32) Ibid., pp. 94-95.
- (33) Ibid., p. 95.
- (34) Ibid., pp. 95-96.
- (35) L'auteur d'Al-Dawḥa al-Mushtabika (p. 73) recommande que l'amīn se renseigne sur les conditions des dhimmis et autres individus, et qu'il prenne des mesures contre ceux que l'on entendrait travailler avec un marteau ou allumer un feu pour la métallurgie. Il précise que nul artisan ne devrait exercer la fabrication de pièces chez lui, dissimulé aux yeux du

public, car, selon lui, la fabrication du dinar et du dirham, ainsi que l'art de l'orfèvrerie, sont une seule et même industrie, régies par le marteau et le feu.

(36) Ibid., p. 96.

(37) Al-Mājarī, *Al-Minhāj al-Wāḍiḥ*, p. 266.

(38) Muhammad Yasser al-Hilali, *Les alchimistes au Maroc durant la fin du Moyen Âge*, p. 298.

(39) Al-Mājarī mentionne (dans *Al-Minhāj*, p. 267) une méthode pour détecter les pièces de monnaie falsifiées, consistant à chauffer les pièces suspectes, puis à les plonger dans l'eau pour révéler leur véritable métal ; Muhammad Yasser al-Hilali, *Les alchimistes au Maroc durant la fin du Moyen Âge*, p. 299.



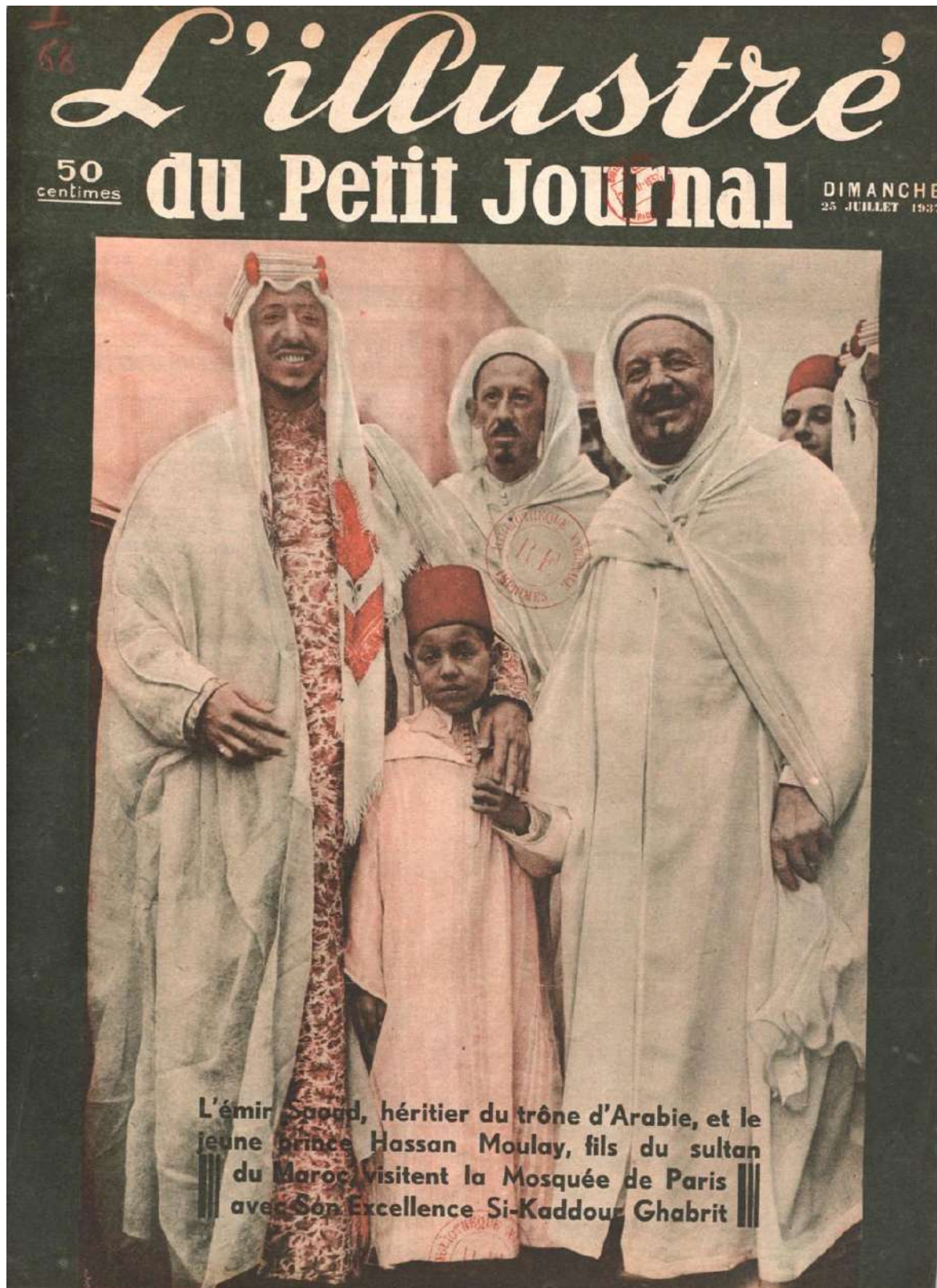
Bank Al Maghrib, siege central, Boulevard Mohammed V - Rabat



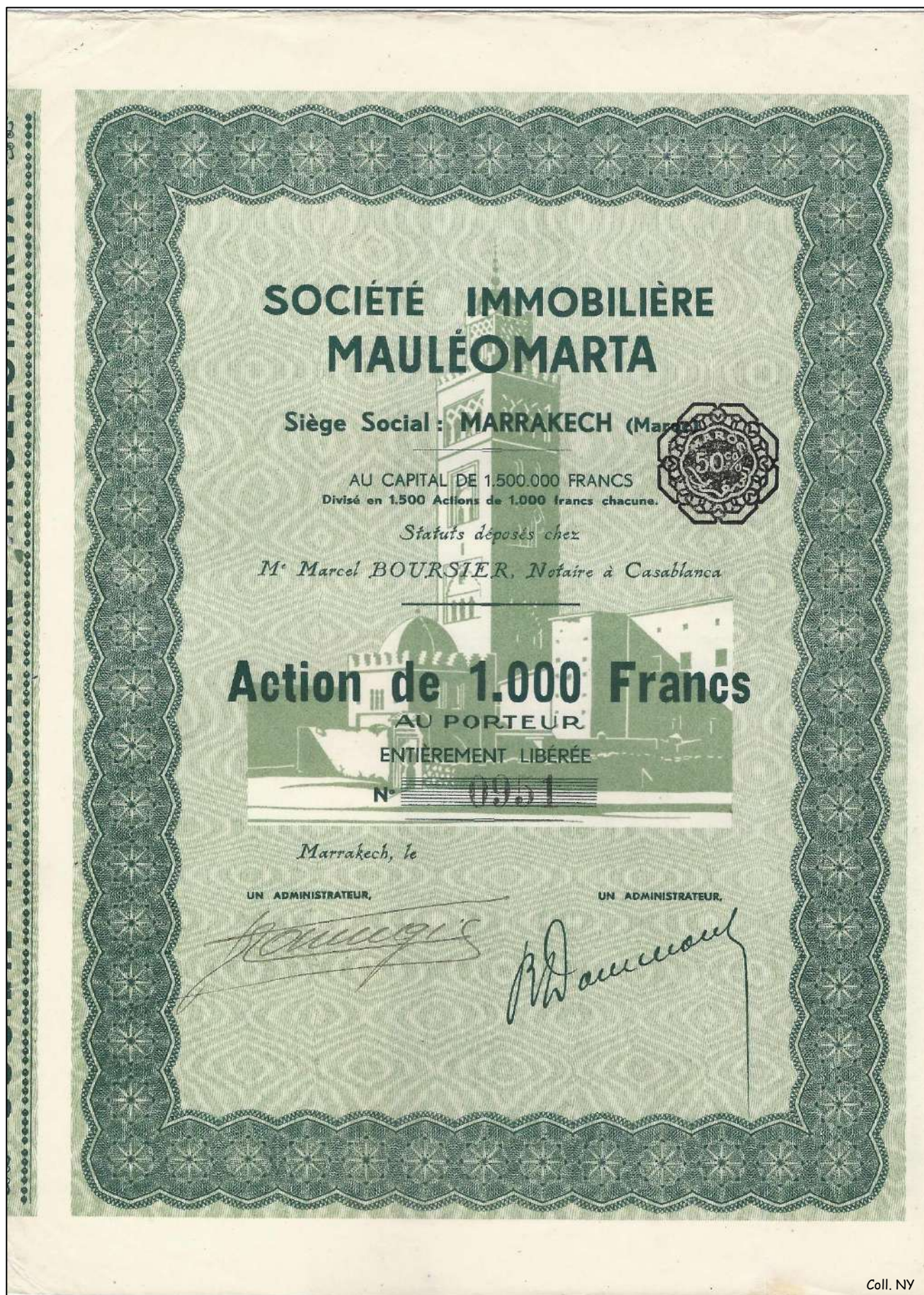
Dar Assika (Maison de la Monnaie) de Bank Al Maghrib, Salé

L'illustré du "Petit Journal"

Naej YUG



Le Petit Journal - 28 juillet 1937



Solution du numéro B21

جدة الصحراوية عالية	م	ر	ص	م	ش	ش	م	م	ش	استشق
أ	ش	ع	ب	ز	م	هـ	ر	ي	ر	ح
ي	ب	ا	د	ل	ن	س	س	ي	ب	و
ق	ر	د	و	ا	ح	ا	ت	ع	ر	ع
ح	ا	ل	ح	ج	ل	ل	ق	ق	ع	ش
م	هـ	ل	ا	ا	س	ن	ر	ف	ع	ع
ا	ل	ك	ف	ي	ل	ج	و	ا	ر	ب
ب	د	ن	ي	ك	س	و	ن	م	ي	م
ن	ي	ب	و	ن	ث	م	م	ب	ا	ا
ل	ن	ا	ا	ك	ب	ر	ا	ل	د	ب
ح	ج	م	م	ا	ن	ي	ل	ا	ا	ا
م	ر	ح	ك	ا	ن	د	م	د	ش	ر
أ	ش	ب	ا	ل	م	ي	س	و	ر	ي
ك	ي	ب	د	ي	هـ	ي	د	ا	ح	س



**L'AMICALE PHILATÉLIQUE ET
NUMISMATIQUE DE RABAT** organize

30^e

**BOURSE
NATIONALE
PHILATÉLIQUE E
NUMISMATIQUE**

21 JUIN 2025

09H00 – 17H00

**CENTRE CULTUREL DE L'AGDAL
RABAT**



بمناسبة تخليد الذكرى الخمسون للمسيرة الخضراء A l'occasion de la célébration du 50^{ème} Anniversaire de la Marche Verte

وإخاتية الصوابع والمسكوكات بالرباط
L'Amicale Philatélique et Numismatique de Rabat

تنظم **Organise**

بتعاون مع مجلس مقاطعة أكادال/الرياض
ومساندة بريد المغرب وبنك المغرب
وبشراكة مع جمعية الزاجل للصوابع والمسكوكات بالرباط

En collaboration avec le Conseil de l'Arrondissement de l'Agdal/Ryad,
le soutien de Poste Maroc et Bank Al Maghrib et en partenariat avec
l'Association Zajil de Philatélie et de Numismatique de Rabat

بالمركز الثقافي لأكادال **Au Centre Culturel de l'Agdal**



من 5 إلى 8 نوفمبر 2025 **Du 5 au 8 Novembre 2025**



المُسَابَقَةُ الْوَحْشِيَّةُ الثَّامِنَةُ لِلصَّوَابِغِ وَالْمَسْكُوكَاتِ

- معرض الرباط - **PHILEXRABAT 2025**

8^{ème} CHAMPIONNAT NATIONAL DE
PHIL ATELIE ET DE NUMISMATIQUE



Plus d'informations
+212 661 21 15 36
apnrabat@gmail.com



8^{ème} Championnat National de Philatélie et de Numismatique –

PHILEXRABAT 2025 – 05/08 novembre 2025

PROGRAMME

Mardi 04 novembre :

- 09h00-17h00 : Installation des stands et mise en place des cadres et des vitrines d'exposition ;
Montage des collections philatéliques sur les cadres d'exposition ;

Mercredi 05 novembre :

- 07h00-08h30 : Montage des collections numismatiques et autres collections dans les vitrines et remise des dossiers d'évaluation au jury ;
09h00 : Ouverture du Salon et du point de vente de Poste Maroc, début de l'évaluation des collections par le jury, visite libre ;
10h00-12h00 : Accueil des enfants ;
11h00 : **Inauguration solennelle de PHILEXRABAT 2024, accueil des invités officiels ; visite guidée du Salon et cocktail de bienvenue ;**
11h30 : Séance de dédicaces et présentation d'ouvrages philatéliques et numismatiques par les auteurs ;
13h00-14h00 : Accueil des enfants ;
18h00 : Clôture de la 1^{ère} journée du Salon.

Jeudi 06 novembre :

- 09h00 : Réouverture 2^{ème} journée et ouverture du point de vente de Poste Maroc, visite libre ;
14h00-15h30 : **Déjeuner en l'honneur des participants**
15h30-18h00 : **Exposés ;**
18h00 : Clôture de la 2^{ème} journée du Salon ;

Vendredi 07 novembre :

- 09h00 : Réouverture du Salon et ouverture du point de vente de Poste Maroc, visite libre ;
11h00 : Clôture des travaux d'évaluation du jury et affichage des résultats sur les cadres et les vitrines d'exposition.
18h00 : Clôture de la 3^{ème} journée du Salon.

Samedi 08 novembre :

- 09h00 : Réouverture du Salon et ouverture du point de vente de Poste Maroc, visite libre ;
10h00 : Séance de dédicaces et présentation d'ouvrages philatéliques et numismatiques par les auteurs ;
14h00 : Cérémonie solennelle de la proclamation des résultats et de la remise des prix et des diplômes de participation
17h00 : Clôture du Salon.

NB : Une boîte aux lettres temporaire (BLS) avec oblitération par CAD du CTD Al Madina sera mise en place par Poste Maroc.

Toutes les journées : atelier "jeunes et débutants" et différentes animations.

NB. Ce programme est susceptible de subir des changements.

ادية الطوابعية و المسكوكات للرباط ص. ب. 8101 الرباط الأمم المتحدة – أكادال 10102 الرباط

Amicale Philatélique et Numismatique de Rabat - BP 8101 Rabat Nations Unies Agdal 10102 Rabat E-mail :

apnrabat@gmail.com; +212 6 61 21 15 36



المسابقة الوطنية الثامنة للطوابع والمسكوكات - معرض الرباط 2025 PHILEXRABAT 2025

برنامج

الثلاثاء 04 نوفمبر:

- 17.00 – 09.00 : تهيئة المنصات و اطارات العرض؛
- تركيب مجموعات الطوابع البريدية؛

الاربعاء 05 نوفمبر:

- 30 و 08 – 07.00 : تركيب مجموعات النقود وتسليم ملفات التقييم للجنة التحكيم؛
- 9.00 : افتتاح المعرض وافتتاح نقطة بيع بريد المغرب، الشروع في عملية تقييم المجموعات من طرف الحكام؛
- 12.00 -10.00 : استقبال الاطفال؛
- 11,00 : الافتتاح الرسمي للمعرض، استقبال الضيوف الرسميين؛ زيارة منظمة للمعرض وكوكيتيل الترحيب؛
- 11.30 : حصة توقيعات وتقديم الكتب من طرف مؤلفيهم؛
- 16.00 -14.00 : استقبال الاطفال؛
- 16-19 : محاضرات؛
- 19.00 : اختتام اليوم الأول للمعرض.

الخميس 06 نوفمبر:

- 09.00 : افتتاح اليوم الثاني للمعرض وافتتاح نقطة البيع لبريد المغرب، زيارة حرة؛
- 15.30-14.00 : مأدبة غداء على شرف المشاركين؛
- 18- 15 : محاضرات؛
- 18.00 : اختتام اليوم الثاني للمعرض؛

الجمعة 07 نوفمبر:

- 09.00 : افتتاح اليوم الثالث للمعرض وافتتاح نقطة البيع لبريد المغرب، زيارة حرة؛
- 12.00 : اختتام التقييم من طرف لجنة التحكيم واشهار النتائج على اطارات العرض
- 19.00 : اختتام اليوم الثالث للمعرض.

السبت 08 نوفمبر:

- 09.00 : افتتاح اليوم الرابع للمعرض؛
- 10.00 : حصة توقيعات وتقديم الكتب من طرف مؤلفيهم؛
- 14.00 : حفل الاختتام؛
- 18.00 : الاعلان على نتائج المسابقة الوطنية وتسليم الجوائز وشهادات المشاركة؛
- : اختتام المعرض.

سيضع بريد المغرب رهن اشارتكم صندوقا بريديا مؤقتا وختما بريديا.
تنظم طوال أيام المعرض ورشات خاصة بالأطفال والكبار وأنشطة مختلفة.

ملحوظة : من المحتمل أن يتعرض البرنامج لبعض التغييرات الطفيفة.

ادية الطوابع والمسكوكات للرباط ص. ب. 8101 الرباط الأمم المتحدة – أكدا 10102 الرباط

Amicale Philatélique et Numismatique de Rabat - BP 8101 Rabat Nations Unies Agdal 10102 Rabat E-mail :

apnrabat@gmail.com; +212 6 61 21 15 36



A L'OCCASION DU 50^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA GLORIEUSE MARCHÉ VERTE

تخليدا للذكرى الخمسين للمسيرة الخضراء المظفرة



8^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique

المسابقة الوطنية الثامنة للتصانيف والمسكوكات
PHILEXRABAT 2025 معرض الرباط 2025

05 - 08 - 11 – 2025

REGLEMENT GENERAL

Article 1- Définition

Le 8^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2025 est organisé à l'occasion de la célébration du 50^{ème} anniversaire de la Marche Verte. C'est une manifestation culturelle ayant pour objectif le rassemblement des collectionneurs autour d'une même passion : la philatélie et la numismatique.

Il revêt ; principalement, un caractère compétitif, mais tout un chacun peut exposer en exhibition, sans évaluation (collectionneurs expérimentés ou débutants).

Les collections philatéliques et numismatiques exposées en compétition, sont évaluées par un jury selon la réglementation générale et spécifique sur les expositions philatéliques internationales, édictées par la Fédération Internationale de Philatélie (F.I.P.).

L'évaluation des collections numismatiques est effectuée en adaptant les règles appliquées à la philatélie.

CHAPITRE I – ORGANISATION

Article 2 - Dates et lieu

Le 8^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2025 se déroulera **en présentiel**, du **05 au 08 novembre 2025**, au Centre Culturel de l'Agdal.

PHILEXRABAT 2025 est organisé par l'Amicale Philatélique et Numismatique de Rabat (APNR), en partenariat avec l'Association Zajil de Philatélie et de Numismatique de Rabat, avec le soutien de Poste Maroc, de Bank Al Maghrib et en collaboration avec le Conseil de l'Arrondissement de l'Agdal-Ryad.

Article 4 - Comité d'organisation

Le Comité d'organisation est composé de 9 membres :

- Président du Salon : M. Abdelkader LEMRAHI - Président de l'APNR ;
- Vice-Président du Salon, Président de la Commission du Jury et jury Numismatique : Dr Iz-Eddine EL AMRANI, Vice-Président de l'APNR ;
- Secrétaire Générale et responsable de la communication : Hayate ZNIG, SG de l'APNR ;
- Secrétaire du Salon et du Jury, jury Philatélie, chargé du catalogue du Salon et des inscriptions : M. Jean-Claude GUYAUX - membre de l'APNR ;
- Trésorier, responsable de la Logistique, chargé du montage des cadres et des vitrines d'exposition : M. Fouad MORENO, Trésorier de l'APNR ;
- Modératrice des exposés : D^r Fatima Zahra IAAICH, Conseillère au Bureau de l'APNR.
- Conseiller PHILEXRABAT 2025 : Dr Majid TAZI Saoud, Conseiller de l'APNR ;
- Conseiller PHILEXRABAT 2025 : Dr Abderrahim CHAABANE, Conseiller de l'APNR ;
- Conseiller PHILEXRABAT 2025 : M. Mohammed MANDRI, Conseiller de l'APNR ;
- Webmaster, responsable du site APNR et conseiller PHILEXRABAT 2024 : Mr Mohammed EL ATTAOUI, membre APNR ;
- Calligraphes : MM. Ali DAHYA et Lakhdar EL FIZAZI, membres d'honneur de l'APNR.

Article 5 - Thème général

PHILEXRABAT 2024 est organisé sous le thème : « Mémoire et Patrimoine ».

Article 6 - Objectifs

Le 8^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2025 a pour objectifs principaux :

- **Faire connaître la Marche Verte aux jeunes à travers des collections philatéliques et numismatiques.**
- la sensibilisation sur la conservation et la protection du patrimoine, mémoire d'une nation.
- la promotion de la philatélie et de la numismatique et la diffusion de ses valeurs culturelles et éducatives.
- le développement des échanges et des rapports amicaux entre les philatélistes et les numismates.
- de faire connaître le développement de la collection sous tous ses aspects particulièrement parmi la jeunesse et le grand public ainsi que l'attrait qu'elle représente en matière de loisirs.

CHAPITRE II - EXPOSITIONS PHILATELIQUES ET NUMISMATIQUES

Article 7 - Classes d'exposition

Sont admises, au 8^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2025, toutes les collections philatéliques et numismatiques qui répondent aux définitions des classes d'exposition suivantes ci-dessous, la **priorité étant donnée au thème de la Marche Verte** :

2 catégories sont proposées en compétition et en exhibition :

1. Catégorie **1 cadre de 16 pages et plus** ;
2. Catégorie **1 – 2 pages(s) – voir règlement spécifique en annexe.**

7.2- Numismatique :

- Numismatique traditionnelle ;
- Histoire numismatique ;
- Numismatique thématique...etc.

7.3- Autres collections :

Sont admises dans cette catégorie toutes les collections non incluses dans les alinéas 7.1 et 7.2 (Philatélie et Numismatique).

Comme pour la Numismatique, cette catégorie sera évaluée en l'adaptant au règlement de la Philatélie (article 18).

L'art pictural est une nouvelle catégorie d'exhibition non compétitive introduite dans « Autres Collections » de PHILEXRABAT 2025. Il s'agit de l'exposition, non compétitive, d'une ou de plusieurs œuvres artistiques reproduisant le visuel d'un timbre, une pièce de monnaie, un billet ou mettant en scène un aspect de la philatélie ou de la numismatique et d'une façon générale exprimant un aspect du patrimoine culturel marocain. Il est fait appel, dans cette catégorie, à l'esprit créatif de l'artiste pour mettre en valeur, sous une forme originale, ce patrimoine singulier qui intéresserait les collectionneurs d'œuvres d'art. **La priorité sera accordée, cette année, au thème de la Marche Verte.**

Article 8 - Classe d'honneur

Une classe d'honneur, constituée de collections de toutes classes ayant déjà obtenu une médaille ou une distinction dans des expositions nationales ou internationales, sera ouverte dans le cadre de PHILEXRABAT 2025.

Ces dernières ne sont pas soumises à l'évaluation prévue à l'article 18.

Article 9 - Collections hors concours

Les collections éventuelles des membres du jury et celles qui souhaitent exposer en exhibition, sans évaluation ou celles n'entrant pas dans les classes d'exposition énumérées à l'article 7 et 8 seront classées hors-concours. De ce fait, elles ne sont pas soumises à l'évaluation du jury prévue à l'article 18.

CHAPITRE III – PARTICIPATIONS

Article 10 – Participants

Le 8^{ème} Championnat National de Philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2025 est ouvert à tout philatéliste et numismate qui désire participer dans les conditions du présent règlement.

A l'occasion de cet événement exceptionnel, les philatélistes dont les pays disposent d'un consulat dans nos provinces sahariennes seront les invités d'honneur de notre Amicale.

Le participant peut être affilié ou non à une association.

Article 11 – Bulletin de participation et scans des collections :

Les scans en couleur de toutes les fiches de la collection présentée **doivent** être jointe au bulletin de participation (renseigné dans l'une des 3 langues : arabe, français ou anglais) et adressés au Comité d'Organisation (COMEX), au **plus tard le 30 septembre 2025** par courrier électronique, conjointement, aux adresses indiquées ci-après :

- « Amicale Philatélique et Numismatique de Rabat – Secrétariat PHILEXRABAT 2025 - BP 8101 Rabat Nations Unies Maroc »- apnrabat@gmail.com ; [whatsapp:00212661211536](https://www.whatsapp.com/channel/00212661211536);

-M^r Jean Claude Guyaux, Secrétaire du Jury de PHILEXRABAT 2024 : Rue Lombardie, 5 7100 Saint-Vaast Hainaut Belgique ; gjc@hotmail.be ; WhatsApp : 0032475867456.

Le bulletin de participation est ci-joint en annexe et sur le site : <https://apn-rabat.org/>

Les scans des fiches seront, éventuellement, utilisés par le Comité d'Organisation (COMEX) à l'exposition de toutes les collections dans une galerie virtuelle du site de l'APNR et aussi en prévision de migrer rapidement de notre salon prévu en présentiel vers une exposition virtuelle en cas d'empêchement majeure.

Toute collection devra être, obligatoirement, la propriété exclusive et intégrale de l'exposant qui doit être présent, sauf cas fortuit ou de force majeure, durant toute la durée de l'exposition, lequel cas, il pourra l'envoyer par le moyen de son choix (exposant résidant au Maroc).

Quant aux participants résidant à l'étranger ne pouvant pas se déplacer au Maroc et ne souhaitant pas envoyer leurs collections par courrier postal ou tout autre moyen, ils sont, exceptionnellement, autorisés à envoyer les photocopies couleurs ou des scans de leurs collections à exposer.

Article 12 - Droits et frais de participation

Les droits de participation sont gratuits.

Les frais de transport, d'hébergement, de restauration et tous autres frais personnels sont à la charge du participant.

Article 13 – Assurance

Le gardiennage de PHILEXRABAT 2024 est assuré par les services du Centre Culturel de l'Agdal et par du personnel recruté par l'APNR. Cependant, les participants devront se tenir près de leurs collections pour répondre aux questions éventuelles des visiteurs durant la journée.

Tous les risques matériels, de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toute espèce...) restent à la charge de l'exposant. Celui-ci a la possibilité :

- Soit de demeurer son propre assureur.
- Soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès d'une société d'assurance de son choix.

Article 14 – Attribution des cadres et vitrines

Pour chaque collection exposée, il sera attribué de 1 à 3 cadres ou plus de 16 feuilles A4 chacun ou 1 à 3 vitrines ou plus, dans la limite des matériels d'exposition disponibles.

Pour la catégorie « 1-2 page(s) », les collections de différents exposants seront regroupées dans un même cadre ou vitrine.

Le format A3 horizontal peut être utilisé (attention à la position dans le cadre).

Les collections ayant obtenu des médailles lors d'expositions nationales ou internationales exposées en classe d'honneur recevront un nombre de cadres ou de vitrines approprié.

Article 15 - Présentation des collections

Les documents philatéliques et les billets de banque à exposer devront être présentés sur feuilles de couleur claire de format A4 (vertical) ou A3 (horizontal), placées verticalement dans des cadres de 16 feuilles soit 4 rangées horizontales de 4 feuilles (minimum 16 feuilles pour les timbres et apparentés et un minimum de 14- 15 billets de banque présentés sur 16 fiches dont 1 à 2 pour la présentation).

Le format A3 horizontal peut être utilisé (attention à la position dans le cadre).

Les pièces de monnaie, médailles et apparentées seront exposées dans des vitrines, accompagnées d'une fiche explicative pour chaque pièce, en plus de la page de garde (minimum 14-15 pièces de monnaie sur 16 fiches dont 1 à 2 pour la présentation).

Les feuilles doivent être placées dans une pochette protectrice en matière transparente fermée sur trois côtés, le côté supérieur doit rester ouvert.

Chaque feuille sera numérotée en haut et à droite dans l'ordre de présentation.

La page de garde doit comprendre les trois éléments suivants :

- Un titre bref et en concordance avec le développement de la collection.
- Une introduction qui explique le contenu de la collection.
- Un plan couvrant tous les aspects qui peuvent être attendus selon le titre et l'introduction.

Aucune mention du nom du compétiteur et de son appartenance à une association ne peut figurer sur la présentation.

Le règlement spécifique de la catégorie 1 page est ci-joint en annexe.

Tous les documents ou objets exposés doivent être des originaux à l'exception des cas prévus au chapitre 11 – dernier alinéa.

Les photographies, les photocopies, les reproductions par tout procédé (à l'exception du verso d'une pièce avec marques postales déterminantes), les coupures de presse, les cartes postales et tous autres documents non philatéliques ou numismatiques ne sont admis que pour certaines classes d'exposition qui prévoient ce genre de documents ou en de rares cas.

Les œuvres d'art et les bijoux portant la date et/ou la ville de l'atelier de frappe sont admis au concours numismatique, dans le but d'encourager la collection des objets d'art du patrimoine.

Les textes, écrits dans la langue choisie (arabe, français et anglais), doivent apporter un complément

d'information sur les éléments et/ou les concordances. Ils doivent être rédigés d'une façon concise, écrits de manière lisible et sans faute.

Dans l'intérêt du participant, une photocopie en couleurs de la collection devra être réalisée avant l'exposition et gardée par l'exposant qu'il remettra aux organisateurs à l'ouverture du salon.

Article 16 - Montage et démontage de l'exposition

La mise en place des collections aura lieu, pour les philatélistes, à partir de 09 heures de la journée du **mardi 4 novembre 2025** par les soins des participants.

Quant aux numismates, le montage sera effectué à 08 heures de la journée d'ouverture du salon, le **mercredi 05 novembre 2024**. Aucun document ne pourra être modifié ou retiré, même momentanément, durant l'exposition.

Le démontage des collections sera assuré de même par les participants à la fin de l'exposition.

CHAPITRE V - EVALUATIONS DES COLLECTIONS

Article 17 - Le Jury et stage élèves-jury

Au regard du caractère compétitif de PHILEXRABAT 2024, les collections en compétition seront évaluées par un jury dans le but de déterminer le niveau de médaille à décerner à chaque exposant.

Les jurys, sous l'autorité du Vice-président de l'APNR, sont désignés par le Comité d'Organisation, conformément aux dispositions du règlement général des expositions philatéliques internationales.

Dans le cadre de sa politique de formation, l'APNR poursuivra, lors de PHILEXRABAT 2024, le stage d'élèves-jurys qui a débuté lors du 4^{ème} SNTM-Rabat 2018 au profit des philatélistes et numismates avancés.

Les inscriptions seront enregistrées par le Comité d'Organisation **avant le 30 septembre 2025**.

Article 18 - Jugement des collections

Le jugement des collections tient compte exclusivement de ce qui est exposé.

Aucun autre objet ou document ne doit être fixé ou suspendu au cadre.

Il sera procédé à l'évaluation des collections selon le règlement général des expositions philatéliques de la Fédération Internationale de Philatélie (FIP) et des dispositions des règlements spécifiques des différentes classes d'exposition.

Article 19 - Appréciations, observations et recommandations

Le Comité d'organisation tiendra à la disposition des membres du jury les feuilles catégorielles d'appréciation, préalablement préparées.

Le jury est tenu de les compléter par des observations et recommandations permettant à l'exposant d'améliorer sa collection.

Une copie de ces feuilles sera remise :

- A l'exposant ;
- Au Comité d'organisation du 8^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2025
- Aux jurés, sur demande de ces derniers.
- Les passeports philatéliques et numismatiques des exposants, préalablement complétés avec le lieu et la date de l'exposition.

Par ailleurs, le jury est chargé d'initier les élèves-jurys inscrits à l'évaluation des collections.

Le jury établit une évaluation des collections en attribuant des notes de 0 à 100, suivant les barèmes propres à chaque classe. Selon la note obtenue, des diplômes de médaille sont attribués suivant le tableau ci-après.

	Nationale
Grand Or	95 et +
Or	90 - 94
Grand Vermeil	85 - 89
Vermeil	80 - 84
Grand Argent	75 - 79
Argent	70 - 74
Bronze Argenté	65 - 69
Bronze	60 - 64
Diplôme	- de 60

Timbre à date commémoratif PHILEXRABAT 2025



Les délibérations du jury sont irrévocables et sans appel.

Article 21 - Prix et récompenses

L'attribution des prix et récompenses sera faite conformément aux décisions du Comité d'Organisation, soient :

- des médailles selon les notes obtenues.
- des diplômes de participation.
- des prix spéciaux offerts par les sponsors destinés à récompenser les collections par ordre de mérite.

D'autre part, les 3 meilleurs stands de la bourse recevront une médaille (1 or, 1 argent et 1 bronze), suivant une évaluation effectuée par les visiteurs philatélistes et numismates, au moyen d'une fiche qui leur sera remise par le Président du Jury ou son représentant à l'entrée de la salle.

CHAPITRE VI - ACTIVITES CULTURELLES

Article 22 - Conférences

Des conférences seront animées par des experts à l'amphi du Centre Culturel de l'Agdal.

Chaque intervenant peut disposer d'une demi-heure ou plus afin de présenter une collection ou faire un exposé. Celui qui souhaite effectuer une présentation devra fournir une clé USB, lisible sur un ordinateur de type PC ou alors fournir lui-même le support de lecture et connexion vers le projecteur. Aucun logiciel ne pourra être installé sur le PC mis à disposition.

Article 23 - Espace d'exposition pédagogique de matériels

Un espace d'exposition de matériels et de produits philatéliques et numismatiques sera réservé pour les collectionneurs qui désirent présenter leurs techniques et méthodes de collection.

Des ateliers philatéliques et numismatiques sont organisés par des animatrices de l’Association Zajil au profit des jeunes et des débutants.

Ils consistent en des séances pratiques d’initiation et de formation à la collection de timbres, de documents philatéliques et de monnaies.

Article 25 - Concours philatéliques et numismatiques

Des concours philatéliques et numismatiques sont organisés au bénéfice des visiteurs sous forme de quiz, notamment les jeunes.

Les lauréats reçoivent des prix symboliques sous formes de lots philatéliques et numismatiques.

Article 26 - Séances dédiées

Des artistes dessinateurs de timbres (selon disponibilité) ou auteurs d’ouvrages animeront des séances dédiées.

CHAPITRE VII - BOURSE D’ECHANGES

Article 27 - Pointe de vente de Poste Maroc

En parallèle avec la bourse d’échanges, il sera proposé à Poste Maroc d’installer au Salon un point de vente des produits philatéliques de ces dernières années avec une boîte aux lettres et **d’organiser le lancement de l’émission spéciale du 50^{ème} anniversaire de la Marche Verte.**

Article 28- Articles autorisés

Outre les timbres, les vignettes, les enveloppes, les cartes postales, les pièces de monnaie, les pièces commémoratives, les médailles, les insignes, les pins, les billets de banque, les titres d’actions, peuvent être exposés également : des matériels de collection, des cartes anciennes (les cartes amputant le Royaume de son Sahara ne sont pas admises), des livres anciens, des vieux papiers, des manuscrits, des bijoux anciens, des montres, des collections d’objets d’art ou tous documents d’intérêt historique, philatélique ou numismatique.

En résumé, tous les produits apparentés au timbre et à la monnaie.

L’exposition des cartes du Maroc, même anciennes, excluant le Sahara, est interdite.

Article 29 - Stands de la bourse

Il sera mis à la disposition des participants un stand constitué d’une ou de plusieurs tables.

Article 30 - Réservation de stands

Les réservations de stands seront ouvertes dès à présent et clôturées au plus tard le 30 septembre 2025, à concurrence des tables disponibles, moyennant le règlement d’une participation symbolique aux frais et l’envoi du bulletin de participation ci-joint en annexe.

Seront considérées comme exposants, les personnes dont le bulletin de participation sera régulièrement parvenu aux organisateurs accompagnés de son titre de paiement.

Les objets et documents exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, de vol ou autres détériorations, y compris cas fortuit ou de force majeure.

Article 32 - Plan de la salle

L'organisateur établit le plan de la manifestation et il effectue la répartition des emplacements.

Elles seront attribuées par un tirage au sort, séparément, pour chacune des 3 catégories : philatélie, numismatique et autres collections,

Article 33 – Emplacements

En dehors des emplacements réservés, il est interdit d'ajouter des tables personnelles en plus de celles mises en place par les organisateurs.

Il est formellement interdit, pour des raisons de sécurité, de modifier la disposition des emplacements. Le métrage (1,20 m pour chaque table) est fixé lors de l'inscription et ne pourra pas être ensuite modifié.

Les échanges sont interdits en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Les marchands ambulants ne sont pas admis au Salon.

Article 34 - Produits interdits

Aucun produit toxique ou explosif ou d'une dangerosité similaire ne peut être introduit dans le hall du salon. De même qu'aucun objet idéologique, religieux ou politique portant atteinte aux sacralités nationales ne peut être exposé.

Article 35 : Annulation de réservation

Pour toute annulation de sa réservation, l'exposant ne pourra prétendre à aucun remboursement après la date du 30 septembre 2025.

Article 36– Interdictions

Il est interdit de fumer dans tout l'espace du salon. Sont également interdits les animaux pour les exposants et pour les visiteurs.

Article 37 - Respect du règlement du salon

Le renvoi du bulletin de participation signé entraîne l'acceptation totale de ce présent règlement.

Article 38 – Catalogue

Un catalogue numérique du salon sera disponible sur le site de l'APNR. Les renseignements concernant le participant porteront sur les indications suivantes :

- Identité : nom, prénom, date de naissance, n° téléphone, adresse e-mail.
- Collection : thème, titre, classe, diplômes de médailles obtenues, dates et lieux. S'il s'agit d'un participant à la bourse, il fera mention de sa spécialité.
- Association : dénomination, fonction, date et lieu de constitution.

Les modifications d'informations fournies après l'inscription définitive ne seront pas prises en considération.

Article 39 – Réserves

Le présent règlement n'est valable que pour l'événement du 8-ème Championnat National de philatélie et de Numismatique – PHILEXRABAT 2025.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications qu'il jugera utiles et décidera de tous les cas non prévus, en particulier de refuser ou d'exclure un exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité du salon et ceci sans indemnisation d'aucune sorte.

Le fait de participer au PHILEXRABAT 2025 implique l'acceptation de toutes les clauses et conditions du présent règlement.

Article 40 – Tenue

Tenue de ville correcte durant toute la durée du Salon.

A Rabat, le 15 mai 2025

M^r Abdelkader LEMRAHI Président de
PHILEXRABAT 2025 et Président de l'APNR





8^{ème} Championnat National de philatélie et de Numismatique PHILEXRABAT 2025



المسابقة الوطنية السادسة للتصنيفات والنمسيكيات

ANNEXE AU REGLEMENT GENERAL

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE « EXPOSITION 1 -2 PAGE(S) »

Article 1 - But de la compétition « 1 – 2 page(s) »

Il a été décidé de créer une nouvelle catégorie, à l'occasion de PHILEXRABAT 2025, pouvant devenir à terme une incitation à la compétition traditionnelle (annexe 1), après avoir été essayée lors des 4 expositions virtuelles EXPOVIRT RABAT 2020, RABATEXPO 2020 - et RABATEXPO 2021 et de PHILEXRABAT 2022 et 2024, organisées pendant le confinement imposé par la pandémie du COVID-19 et aussi par la suite.

Chaque collectionneur a sa « 1 – 2 page(s) ».

C'est la pièce qu'il recherche depuis des années, dont il connaît l'existence chez un autre collectionneur et qui inmanquablement doit appartenir à sa collection sans laquelle il considère que celle-ci n'est pas aboutie.

Même si une collection n'est jamais terminée ! Ce sont les pièces sur lesquelles le collectionneur a un coup de foudre parce qu'elles correspondent à son thème mais aussi, pourquoi pas, parce qu'elles sont belles, parce qu'elles interpellent ou parce qu'elles invitent à la réflexion.

Dans cet esprit, pour favoriser l'expression du collectionneur et faire participer les autres membres et le public au plaisir de la découverte, il a été décidé par le Bureau de l'APNR, de créer cette compétition rassemblant les participations de ce type.

Beaucoup ont peur de la compétition nationale traditionnelle car elle est assortie de contraintes difficiles à accepter lorsque l'on est un débutant en la matière.

Cette participation à la compétition « 1 – 2 pages » peut donc être le premier pas vers la compétition nationale traditionnelle.

Article 2 - Caractéristiques et modalités techniques

La compétition « 1 – 2 page(s) » est ouverte à tous les membres des Associations Philatéliques et Numismatiques Marocaines et étrangères.

Elle est ouverte à tous les types de collections, sous réserve de respecter les règles de la F.I.P.

La présentation doit comporter quatre parties :

- un titre,
- l'importance du document (Introduction)
- une description technique
- une description historique de l'objet exposé (voir annexe 2).

Chaque participant a droit à 1 – 2 feuilles(s) A4 verticale(s) - 21 mm x 29.7mm - ou 1 feuille A3 horizontale (420 mm x 29,7 mm).

Aucune mention du nom du compétiteur et de son appartenance à une association ne peut figurer sur la présentation.

Chaque candidat à une participation à la compétition ou exhibition « 1 -2 page(s) » remplit le bulletin d'inscription de PHILEXRABAT 2024.

Il est admis jusqu'à 2 participations par collectionneur.

Article 3 - Evaluation et classement

Le choix du jury spécifique est du ressort du comité d'organisation de la compétition.
Le jury travaille avec une fiche de notation spécifique.

Le jury est présidé par un juré désigné par le Comité d'organisation.

Des personnalités extérieures au milieu de la collection, philatélie, numismatique ou autre, peuvent être sollicitées.

Le jury travaille avec une fiche spécifique d'évaluation.

La méthodologie du travail du jury est définie par le président mais doit tenir compte de l'expression de chacun des membres du jury.

Ce qui implique que chaque juré donnera sa notation et une moyenne est établie pour attribuer la note finale.

Le classement des participations est établi suivant l'ordre des points attribués.

La présentation est jugée sur quatre critères : le titre, l'importance du document, la description technique de la pièce (origine, datation, caractéristiques) et la mise en contexte historique.

La qualité visuelle de la présentation tiendra compte des quatre critères concernés.

L'importance des documents n'est pas liée au coût mais le choix de celui-ci et sa mise en valeur dans la présentation.

Il n'est pas fait de différence entre les catégories de collection dans l'expression du jugement.

Un diplôme de médaille de Diamant, Rubis, Émeraude, Opale est attribué aux 4 collections ayant obtenu le plus grand nombre de points.

Les autres sont classées par nombre décroissant de points

Article 4 - Modification du présent règlement

Le présent règlement a été approuvé par le Bureau de l'APNR et ne peut être modifié sans son accord.

Article 5 - Litiges

Tout litige est soumis à la compétence du comité d'organisation de la compétition.

Article 6 - Participation à la compétition

Le fait de participer à la compétition ou à l'exhibition implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement et du règlement général de l'exposition.

La participation est nominative et au nom d'une personne physique (pas d'association).

A Rabat, le 15 mai 2025

M^r Abdelkader LEMRAHI,

Président APNR et PHILEXRABAT 2025





معرض الرباط 2025

PHILEXRABAT 2025

05/ 08 novembre 2025

استمارة / BULLETIN D'INSCRIPTION التسجيل

ارجاع الاستمارة قبل 30 شتمبر 2025

Renvoi du bulletin avant 30 septembre 2025



الاسم - Nom:
 عنوان - Adresse:
 المدينة - Ville: Pays ص.ب./CP
 عضو في جمعية - Membre de l'Association رقم العض. n° d'adhésion
 E-mail: العنوان الالكتروني @

عنوان المجموعة - Titre de la collection:

تقديم ملخص / Description succincte:

- | | |
|---|---|
| ☐ Philatélie الطوابع
Classes - أصناف
☐ Philatélie traditionnelle الطوابع التقليدية
☐ 1875 (UPU) قبل /avant
☐ 1875 إلى /jusqu'à 1945
☐ 1945 بعد /après
☐ Philatélie fiscale الطوابع الجبائية
☐ Entiers postaux القراطيش البريدية الجاهزة
☐ Philatélie thématique الطوابع الموضوعاتية
☐ Aérophilatélie البريد الجوي
☐ Philatélie de la jeunesse الطوابع الشبابية
☐ Littérature آداب | ☐ Numismatique المسكوكات
☐ Histoire postale التاريخ البريدي
☐ 1875 قبل /avant (UPU)
☐ 1875 إلى /jusqu'à 1945
☐ 1945 بعد /après
☐ Maxicards - Maximaphilie الماكسي كارد
☐ Philatélie Ouverte الطوابع المفتوحة
☐ Un cadre إطار واحد
☐ Erinnophilie الشيات
☐ Astrophilatélie البريد الفضائي
☐ Cartes postales illustrées البطاقات البريدية المصورة |
|---|---|

للشباب /pour la jeunesse: / تاريخ الازدياد date de naissance :

تصميم مرفق /plan annexé Oui-نعم Non/لا

طلب مقابلة الحكم /demande entretien avec le jury يوم /le 30-09-2025 الساعة /dès 15.00 /heures Oui-نعم Non/لا

النتائج المحصل عليها في معارض سابقة المكان والتاريخ

Résultats précédents obtenus avec cette collection : Lieu et

date.....

☐ Compétition 1 cadre et plus

☐ exposition en exhibition :

عدد اطارات العرض المرغوب فيها
Nombre de faces désirées

عدد الصفحات في كل إطار
Pages par face

حجم الاوراق
Format des feuilles (A4)

الموقع أسفله يشهد انه موافق على القوانين العامة والخاصة بالمعرض

Le soussigné déclare d'être d'accord avec les Règlements généraux et particulier de l'exposition

Date: / /

امضاء رئيس الجمعية.....

المعرض.....

Signature du président de l'association : Signature du président de PHILEXRABAT 2025.....

Bulletin d'inscription à envoyer à : apnrabat@gmail.com; Tél/WhatsApp : +212 6 61 21 15 36

ارسال الاستمارة الى كاتب المعرض والتحكيم، مكلف بدليل المعرض والتسجيلات، السيد جان كلود كويو:

ou au secrétaire du salon et du jury, chargé du catalogue et des inscriptions,

M^r. Jean Claude GUYAUX : gjc@hotmail.be; portable/WhatsApp : +32 475 86 74 56



8ème Championnat National de philatélie et de Numismatique – 05/08/11 - 2025
المسابقة الوطنية السادسة للطوابع والمسكوكات
05/08/11 - 2025 - معرض الرباط 2025
PHILEXRABAT 2025



استمارة المشاركة في بورصة التبادل

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA BOURSE D'ECHANGES

2025 شتبر قبل/avant le 30 septembre /إلى الرجاء

→ ملاحظة: عدد المنصات محدود وتؤخذ بعين الاعتبار أولى التسجيلات التي يتوصل بها المنظمون.
 Attention : le nombre de stands étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception des inscriptions.

الاسم العائلي / Nom: / الاسم الشخصي / Prénom:
 تاريخ الميلاد - Date de naissance:

العنوان / Adresse:
 المدينة / Ville: / البلد / Pays:
 الرمز البريدي / Code Postal:
 العنوان الإلكتروني / Adresse courriel (ضروري/obligatoire):

الهاتف Tél (ضروري/obligatoire):

عضو جمعية / Membre de l'association:

300.00 DH بسعر للطاولة الواحدة (table(s) طاولة (او طاولات) / **Je désire réserver:** / أرغب حجز
 DH درهما / soit un total de ما مجموعه / **l'unité,...**

ارسال المبلغ الى امين مال معرض الرباط 2024 قبل 2025/09/30 بالوسيلة التي ترغبون فيها.
 Le montant est à faire parvenir au trésorier de PHILEXRABAT 2025 par le moyen de votre choix avant le 30/09/2025.

أقر أنني اطّعت على القانون الداخلي لمعرض الرباط 2025 وأنني موافق عليه.
 Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de PHILEXRABAT 2025 et j'en accepte le contenu.

Fait à le Signature

ارسال / A renvoyer قبل avant le **20/04/2024**

إلى / à : PHILEXRABAT 2024 – Secrétariat – APNR – BP 8101 Rabat Nations Unies - Agdal 10102 –Rabat Maroc

PHILEXRABAT معرض الرباط 2024 – الكتابة – ودادية الطوابع والمسكوكات للرباط – الرباط الامم المتحدة – أكادال 10102 الرباط – المغرب
 2024 ; apnrabat@gmail.com; Tél / WhatsApp : +212 6 61 21 15 36 / +212 6 11 51 24 68

8.3. Philhainaut'26 & NumisHainaut'26

Exposition nationale Belge avec comme invités, la France et l'Allemagne.

Des collections sur le Maroc y seront également présentées en exhibition et d'autres en compétition.



Championnat National de Philatélie
Nationaal Kampioenschap voor Filatelie
Nationale Meisterschaften der Philatelie
National Championship of Philately

Organisation
Organisatie
Organization
Organisation

**Fédération Royale des Cercles Philatéliques de Belgique
Koninklijke Landsbond der Belgische Postzegelkringen
Conseil Philatélique Hennuyer**



Expositions compétitive et de propagande et Salon d'honneur
Competitive en propaganda tentoonstellingen, Eresalon
Wettbewerbs- und Propagandaausstellungen, Ehrensalon
Competitive and propaganda exhibitions, Court of Honour

Émissions postales – Postzegeluitgiften - Briefmarkenausgaben - Stamp issues

Espace d'exposition de 4.000 m² - Tentoonstellingsruimte van 4.000 m²

Ausstellungsfläche von 4.000 m² - Exhibition space of 4,000 m²

28 & 29.08.2026 – 10h00 à 17h00

30.08.2026 – 10h00 à 15h00



Contact : E-Mail : philhainaut26@gmail.com

Président : Bernard Péters +32 69 351053

Secrétariat : Jean-Claude Guyaux +32 475867456

Lors de l'exposition nationale de 2026, les organisateurs de **Philhainaut'26**, ont décidé de laisser une place à une autre facette de collection, la "**Numismatique**".

Cette zone, sera gérée par le "**Cercle Numismatique de La Louvière**"



NumisHainaut'26

Numismatic & Philatelic Show
Exhibition and conferences

August 28th-29th 2026
9AM - 5PM
August 30th 2026
9AM - 3PM




LOU EXPO

4,000m²

Organised by CNLL



Info & reservations
+32.488.11.27.70 // comite.cnll@yahoo.com

rue Arthur Delaby - 7100 La Louvière Belgium

Free entrance Free parking

Sponsored by

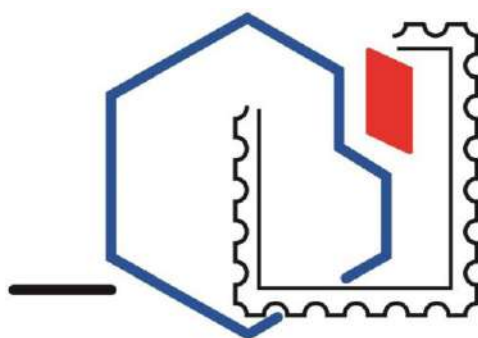


8.4. Phila-France Colmar 2025

Phila-France 2025 à Colmar, du 6 au 9 juin 2025, aura lieu le championnat de France de philatélie couplé avec une exposition internationale Allemagne-France-Suisse.

En parallèle se tiendra le 98^{ème} congrès national.

Ce sera donc les 22 clubs de la région qui se réunissent pour accueillir tous les philatélistes de France mais aussi d'Allemagne, de Suisse ... sans oublier le Brésil qui en sera le pays d'honneur.



**GROUPEMENT
PHILATÉLIQUE
RÉGIONAL
d'ALSACE
et de BELFORT**





CLUB PHILATÉLIQUE POSTAL INTERNATIONAL INTERNATIONAL POSTAL PHILATELIC CLUB

Musée de La Poste de Paris
34 boulevard de Vaugirard
75731 Paris Cedex 15 (France)
T. + 33 6 89 68 82 37

E-mail. contact@philatelic-postal-club.org; www.philatelic-postal-club.org



Communiqué de presse

Vous avez dit Postal Club ?

Le Club Philatélique Postal International (Postal Club) réunit **plus de 220 membres** de **23 pays** différents. Il a pour objectif de développer des relations et de **réunir** des philatélistes et des collectionneurs appartenant ou ayant appartenu à une entreprise ayant un lien avec la philatélie ou la communication écrite ou électronique, ainsi que des représentants des autorités postales œuvrant dans le domaine de la philatélie, des imprimeurs de sécurité, des éditeurs de catalogues et des journalistes philatéliques. Le CLUB PHILATÉLIQUE POSTAL INTERNATIONAL (INTERNATIONAL POSTAL PHILATELIC CLUB) accepte des personnes extérieures au cercle défini précédemment.

Les actions sont des activités traditionnelles de club : **développer le concept de la philatélie** ou de collections corollaires, **mettre en relation des membres de différents pays** et ayant des thèmes collectionnés communs, **diffuser de l'information sur les émissions innovantes** du monde entier, **organiser des réunions et des conférences philatéliques** ou des **rencontres conviviales lors d'expositions ou de salons philatéliques**.

Les jeunes adhérents du Postal Club reçoivent régulièrement des pochettes de timbres neufs et des concours leur sont régulièrement proposés.

Des informations complémentaires sur le Club Philatélique Postal International peuvent être obtenues en envoyant un e-mail à contact@philatelic-postal-club.org ou un message sur la page [Facebook @PhilatelicPostalClub](https://www.facebook.com/PhilatelicPostalClub)

Club Philatélique Postal International (Postal Club)

Musée de La Poste de Paris
34 boulevard de Vaugirard
75731 Paris Cedex 15 (France)
T. + 33 6 89 68 82 37
E-mail. contact@philatelic-postal-club.org

POUR LES PHILATELISTES MAROCAINS DESIREUX D'ADHERER AU POSTAL CLUB INTERNATIONAL,
VEUILLEZ PRENDRE ATTACHE AVEC M' ABDELKADER LEMRAHI, MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION AU TEL/WHATSAPP : +212661211536 OU PAR E-MAIL :
lemrahi@hotmail.com



Le but est de transmettre notre expérience auprès du plus grand nombre de collectionneurs afin de dynamiser notre passion commune et de permettre à tout un chacun l'accès à la connaissance.

Dès lors, toute information sur un timbre, une série ou un pli peut être publiée et partagée entre tous les lecteurs.

N'hésiter donc pas à prendre contact avec un membre du comité de rédaction pour la mise en place et la publication d'un article.

<http://www.philafrika.be/MAGHREBOPHILA/bulletins.htm>

10. PETITES ANNONCES

Cette rubrique est ouverte aux membres de l'APNR. (Merci d'envoyer votre demande au président de l'APNR)

Elle est limitée à 3 lignes max, + contact.

Recherche :

Timbres et plis avec timbres perforés - plis avec empreintes mécaniques du Maroc et d'Algérie - Plis du Maroc avec censures Françaises - Plis divers, cartes postales de Bab, (postes des différentes villes). Les cartes Carricatures de Paul Neri.

Jean-Claude Guyaux : +32 475867456 gjc@hotmail.be

Plis avec timbre type Mouchon bleu 25 c - Cachets Maghzen et plis de la Poste Chérifienne - Plis avec des timbres roulettes - Timbres et plis avec timbres perforés - PAP ayant circulé - Plis avec timbres de la Marche Verte - Cartes postales maximum
Abdelkader Lemrahi : +212 6 61 21 15 36 lemrahi@hotmail.com

11. Bulletin d'Adhésion à l'A.P.N.R.

Amicale Philatélique et
Numismatique de Rabat



ودادية الطوائف والمساكنات
للرياضة

استمارة الانخراط BULLETIN D'ADHESION

N° d'adhérent : رقم الانخراط

J'adhère : ☐ أنخرط

Je renouvelle mon adhésion: ☐ أجدد انخراطي

Prénom : الاسم الشخصي

Nom : الاسم العائلي

Date et lieu de naissance : تاريخ ومكان الميلاد

Profession : مهنة

N° CIN : رقم بطاقة التعريف الوطنية

Adresse :

..... العنوان

Téléphone : الهاتف

E-mail : البريد الإلكتروني

Centre d'intérêts : Philatéliste ☐ Numismate ☐ Autre ☐ الاهتمام: الطوائف ☐ النقود ☐ أخرى ☐

☐ Adhésion / الانخراط : 100.00 DH

☐ Adhésion étudiants / entre 18 et 25 ans : 20.00 DH : انخراط الطلبة من 18 الى 25 سنة

☐ Adhésion enfants : 1 DH symbolique - 18 ans : انخراط الاطفال أقل من 18 سنة : درهم واحد رمزي

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'Amicale et d'y adhérer
أقر أنني اطّلت على القانون الأساسي والقانون الداخلي للودادية

NB : bulletin à renseigner en arabe et en français en y joignant une photo de l'adhérent.

ملحوظة : المرجو ملئ الاستمارة ومرافقتها بصورة المنخرط.

Rabat, le / / ... في الرياض

Signature : توقيع

M^r Abdellah WAHAM - Philatélie/Numismatique

Achat -vente - abonnement - timbres et monnaies

**Passage TAZI - Avenue Hassan II -
Esc C 5^{ème} étage n° 33 Casablanca 20000 Maroc**

Tél : 00212 6 62 24 10 71

E-mail : wahamabdou@hotmail.com

Le Coin du Collectionneur

Ventes de timbres, cartes postales anciennes du
Maroc, livres anciens, monnaies, etc...

Souk Al Massira - Porte n°1 Boutique 66 - Agadir

Tél : +212 6 88 14 75 83 E-mail : lisa.5415@orange.fr

M^{me} Elisabeth BLANCHARD, française, native d'Agadir

Membre de l'Association Philatélique d'Agadir

M^r Ammor Ahmed

Achat, vente, expertise

**Monnaies marocaines, islamiques, antiques,
billets de banque,**

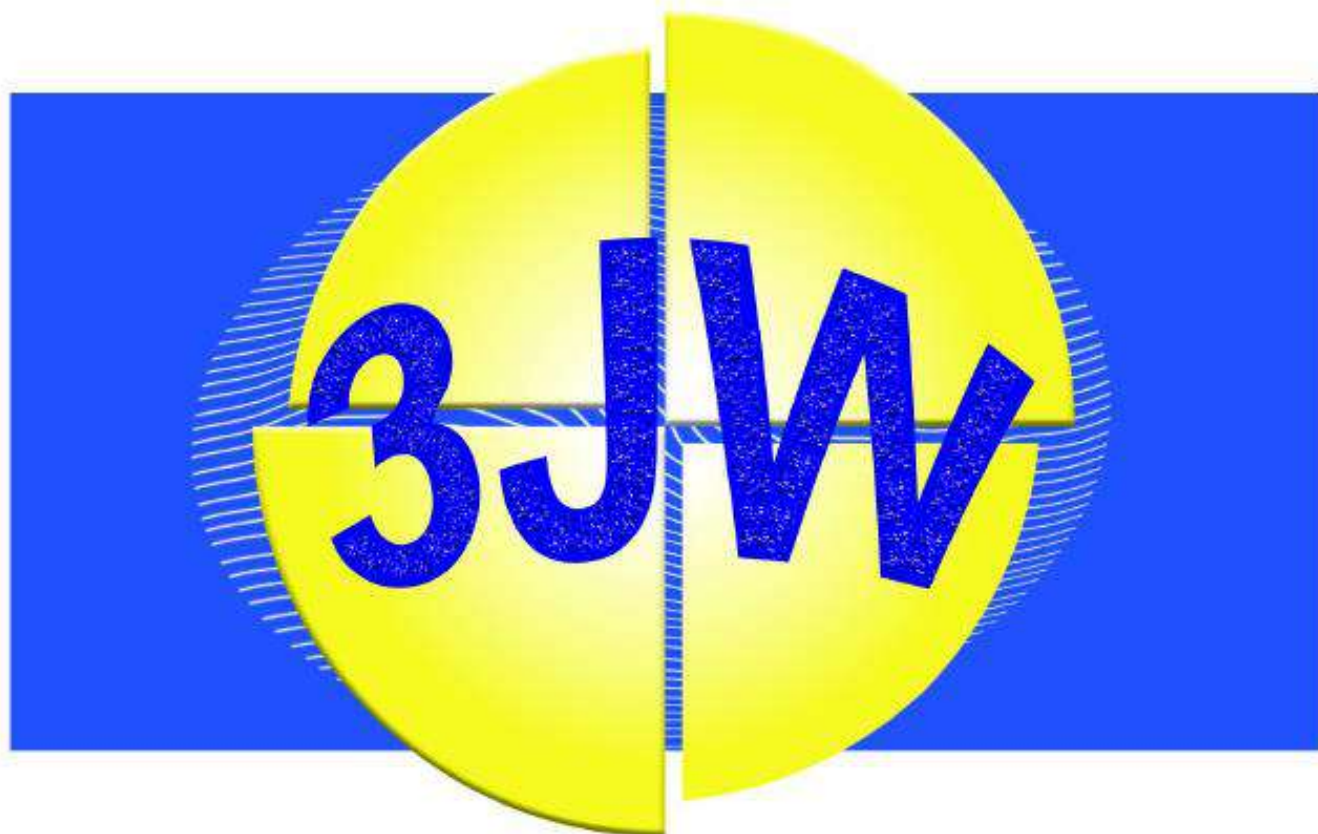
bijoux berbères et antiquités marocaines.

Livraison : tout le Royaume

Gsm et WhatsApp : +212 6 31505533

E-mail : ammor.ahmed@hotmail.com

VOTRE PARTENAIRE EN SÉCURITÉ INCENDIE



MATÉRIEL DE PROTECTION PROFESSIONNELLE DES BIENS ET DES PERSONNES

3JW
30, rue Moulay Ahmed Loukil – Hassan – 10000 Rabat – MAROC
WWW.3JW.MA - 3JW@3JW.FR
RC : 39235 - TP : 20122892 - ID Fiscal : 29154342 - CNSS : 9483009



وحماية الصوابية و المسكوكات للرباط

AMICALE PHILATELIQUE
ET NUMISMATIQUE DE RABAT